



COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

RAPPORT SUR LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME SESSIONS

(17-21 mars et 7-16 mai 1969)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

NATIONS UNIES

New York, 1969

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4682

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
INTRODUCTION	1 - 8	1
I. ELABORATION DE DIRECTIVES ET DE PROPOSITIONS RELATIVES A LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT .	9 - 74	3
A. Objectifs fondamentaux	14 - 31	5
1. Développement accéléré	17 - 24	6
2. Amélioration de la répartition des revenus et autres objectifs sociaux	25 - 31	8
B. Moyens et mesures sur le plan national	32 - 39	10
C. Moyens et mesures de caractère international	40 - 65	14
1. Commerce international	41 - 47	15
2. Assistance financière et technique extérieure ...	48 - 65	17
a) Ressources financières extérieures	49 - 61	18
b) Assistance technique et scientifique	62 - 65	22
D. Evaluation des progrès réalisés pendant la deuxième décennie pour le développement	66 - 74	23
II. PLANIFICATION ET EXECUTION DES PLANS (PARTICULIEREMENT DANS LA REGION DE LA CEAE0)	75 - 103	26
A. Aspects institutionnels de la planification et de l'exécution des plans	75 - 82	26
B. Stratégie du développement	83 - 98	29
C. Intégration économique	99 - 103	36
III. DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DES TRAVAUX FUTURS	104 - 108	38

Annexes

I. LISTE DES PARTICIPANTS A LA QUATRIEME SESSION	41
II. LISTE DES PARTICIPANTS A LA CINQUIEME SESSION	44
III. LISTE DES DOCUMENTS	49

INTRODUCTION

1. Le Comité de la planification du développement a tenu sa quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 17 au 21 mars 1969. Le Comité a pris note de la décision récemment adoptée par le Conseil économique et social au sujet de la composition du Comité 1/, et il a reconduit le Bureau élu à la première session, à savoir :

Président : M. J. Tinbergen

Vice-Président : M. M. L. Qureshi

Rapporteur : M. J. Pajestka

Toutefois, M. Pajestka ne pouvant assister à la quatrième session, le Comité a désigné M. J. Sirotkovic comme rapporteur à titre intérimaire.

2. A la séance d'ouverture de la quatrième session, le 17 mars 1969, M. Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a fait une déclaration, dans laquelle il a notamment souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Comité.

3. A la séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après (E/AC.54/5) :

1. Ouverture de la session.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Elaboration de principes directeurs et de propositions en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.
5. Ordre du jour provisoire de la session suivante.
6. Rapport au Conseil économique et social.

4. Le Comité a procédé à un échange de vues très vaste sur les questions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Mais, convaincu de la nécessité de délibérations plus approfondies sur un certain nombre d'aspects, il a décidé d'attendre la fin des travaux de sa cinquième session, prévue pour le mois de mai 1969, à Bangkok, pour établir son rapport au

1/ Décision prise par le Conseil économique et social à la 1575^{ème} séance, le 18 décembre 1968.

Conseil économique et social sur les questions examinées lors de la quatrième session. Il a donc décidé que le rapport porterait sur les travaux de l'une et l'autre sessions.

5. Le Comité a tenu sa cinquième session au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), à Bangkok, du 7 au 16 mai 1969. A la séance d'ouverture de la cinquième session, le 7 mai 1969, le Secrétaire exécutif de la CEAEO, U Nyun, a souhaité la bienvenue au Comité au nom de la Commission, et M. Philippe de Seynes, secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a fait une déclaration.

6. A la séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après (E/AC.54/7) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Elaboration de directives et de propositions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.
4. Problèmes que soulèvent la planification et l'exécution des plans (particulièrement en Asie).
5. Dispositions à prendre en vue des travaux futurs.
6. Adoption du rapport du Comité au Conseil économique et social.

7. Le Comité tient à remercier le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de sa généreuse hospitalité et lui est reconnaissant d'avoir admirablement coopéré à la réunion de la session à Bangkok et mis tout en oeuvre pour faciliter la tâche du Comité. Il était particulièrement opportun que le Comité examine assez à fond les questions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement pendant la session qu'il a tenue au siège de la CEAEO, l'Asie et l'Extrême-Orient étant la région en voie de développement où, en raison de sa population et de ses dimensions économiques, ces questions prennent des proportions encore plus considérables. Le concours du secrétariat a été particulièrement utile au Comité dans son examen des problèmes de la planification et de l'exécution des plans en Asie.

8. Le Comité tient aussi à exprimer ses remerciements à diverses organisations pour les renseignements qu'elles ont mis à sa disposition par l'intermédiaire de leurs représentants et dans la documentation qu'elles lui ont présentée.

I. ELABORATION DE DIRECTIVES ET DE PROPOSITIONS RELATIVES A LA DEUXIEME
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

9. Se conformant au calendrier prévu pour achever les travaux préparatoires de façon que l'Assemblée générale puisse lancer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dans le courant de l'automne 1970, le Comité a passé en revue les principaux problèmes posés par la formulation d'une stratégie internationale efficace de développement pour la Décennie. Faute de temps, le Comité n'a pas pu étudier tous les aspects de ces problèmes. Il espère en examiner un certain nombre à sa prochaine session. En attendant, il a jugé utile de formuler une série de recommandations provisoires, mais cohérentes, qui ne prendront une forme définitive qu'après les débats de la prochaine session. Le Comité accompagnera alors certaines de ces recommandations d'explications et d'observations qu'il n'a pas pu inclure dans le présent rapport. Le Comité n'ignore pas que certains organismes des Nations Unies sont mieux qualifiés que lui pour traiter séparément et en détail d'un grand nombre de ces problèmes. Toutefois, étant donné l'expérience de ses membres en matière de planification du développement, il est convaincu qu'il faut éviter d'aborder la question d'une façon à la fois trop générale et trop fragmentaire. Sur certains points, les suggestions du Comité peuvent paraître quelque peu radicales. S'il a choisi, néanmoins, de présenter certaines formules provocantes, ce n'est pas parce qu'il a sous-estimé les difficultés rencontrées par les gouvernements et les organisations internationales intéressés, c'est, en fait, parce que les données dont il disposait l'ont convaincu qu'il fallait apporter d'urgence certaines transformations radicales aux politiques actuellement en vigueur.

10. Le fait d'avoir proclamé les années 60 première Décennie des Nations Unies pour le développement a eu, dans l'ensemble, un effet stimulant sur la pensée et sur l'action, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Certes, les taux annuels de croissance enregistrés dans les pays en voie de développement pendant la Décennie en cours ont, en général, été modestes, mais ils ont souvent marqué la fin de la stagnation et de l'inertie qui avaient caractérisé les décennies antérieures à la deuxième guerre mondiale. Dans l'ensemble, la capacité de production des pays en voie de développement a sensiblement augmenté; leurs taux d'investissement et d'épargne ont progressé; et, ce qui est plus important peut-être, ils sont devenus de plus en plus aptes à entreprendre des activités plus vastes et plus complexes. D'un autre côté, il convient de faire ressortir que les pays en voie de développement n'ont pas tous participé de manière égale à cette progression. Il y a eu un écart marqué entre les taux de croissance enregistrés dans différents pays ou régions en voie de développement, et l'hétérogénéité foncière des conditions économiques et sociales a généralement subsisté. En moyenne, le taux de croissance global de leur produit intérieur brut atteint par les pays en voie de développement au cours de la période 1960-1967 a été de 4,7 p. 100 environ par an, mais le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant n'a été que de 2,1 p. 100 environ. Pour la même période, le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant est estimé provisoirement à environ 1,5 p. 100 pour les pays en voie de développement d'Afrique, 2,2 p. 100

pour ceux d'Asie et 1,8 p. 100 pour ceux d'Amérique latine. Si l'on considère les pays individuellement, le taux par habitant a été de 1,1 p. 100 au Brésil, de 0,9 p. 100 en Inde, de 0,6 p. 100 en Indonésie et de 3,3 p. 100 au Pakistan. Dans de nombreux pays, et même sur certains continents, le taux moyen de croissance global et par habitant du produit intérieur brut pendant cette période a, en fait, baissé par rapport au taux atteint dans les années 60. Il n'y a pas, en réalité, beaucoup de pays qui aient fait des progrès vraiment rapides, en dehors de ceux qui ont bénéficié de conditions extérieures exceptionnellement favorables (notamment les pays producteurs de pétrole et les pays qui ont profité de la guerre). Par contre, il y a des pays où le taux d'accroissement a été très modéré. Notamment, les résultats obtenus par de nombreux pays ayant un faible revenu par habitant et une population nombreuse ont été nettement insuffisants, et c'est là le coeur du problème. Dans ces pays, les conditions préalables essentielles, aussi bien économiques que sociales, font encore défaut. Dans bon nombre d'entre eux, les énergies les plus précieuses sont dispersées par des crises politiques, au lieu d'être consacrées au progrès économique et social.

11. Au cours de la même période, les pays développés ont maintenu un taux de croissance économique élevé. Entre 1960 et 1967, les pays développés à économie de marché ont eu un taux de croissance global du produit intérieur brut de 5,2 p. 100 par an et un taux de croissance par habitant de 4 p. 100. Les pays à économie planifiée comme l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale ont eu un taux de croissance global du produit matériel net de 6,6 p. 100 et un taux de croissance par habitant de 5,4 p. 100. Les pays développés ont fait de nouveaux progrès scientifiques et techniques et ont intensifié leurs échanges et leur coopération. D'un autre côté, leur contribution aux objectifs de la première Décennie du développement a été décevante; notamment le courant net des ressources financières ^{2/} en provenance des pays développés à économie de marché est tombé, en fait, de 0,79 en 1960 à 0,68 de leur produit national brut en 1967, et la réduction des engagements pour les dernières années de la Décennie en cours entraînera une nouvelle baisse. En outre, bien que les pays développés aient fait quelque progrès en ce qui concerne l'ouverture de leurs marchés aux exportations des pays en voie de développement et la fourniture de l'assistance technique sous de nouvelles formes, la situation actuelle laisse encore beaucoup à désirer, et les forces du marché mondial continuent à jouer au détriment des pays en voie de développement.

12. Dans ces conditions, le Comité suggère d'ouvrir la deuxième Décennie du développement par une déclaration générale, adoptée par l'Assemblée générale, qui proclamerait que, dans l'intérêt commun de tous les pays du monde, les pays en voie de développement doivent faire des progrès plus rapides au cours de la Décennie (et pas seulement en ce qui concerne l'augmentation du produit brut par habitant) et qui énoncerait divers engagements que les pays développés comme les pays en voie de développement accepteraient de prendre pour atteindre cet

^{2/} Chiffres relatifs au courant net des ressources financières à destination des pays en voie de développement et des institutions multilatérales d'assistance financière et technique, déduction faite de l'amortissement. Si l'on tient compte aussi des paiements nets effectués au titre des intérêts et des dividendes, les chiffres seraient beaucoup plus faibles et même, dans certains cas (par exemple en Amérique latine) négatifs.

objectif. En outre, comme la plupart de ces engagements ne peuvent être formulés qu'en termes généraux, chaque pays compléterait cette déclaration générale par une déclaration unilatérale dans laquelle il définirait plus précisément ce qu'il s'engage à faire - par exemple, un pays en voie de développement pourrait préciser quel genre de réforme agraire il s'efforcera d'appliquer et quand cette réforme deviendra effective; un pays développé pourrait indiquer plus précisément l'ampleur des mesures qu'il compte prendre pour donner la préférence aux importations de produits manufacturés des pays en voie de développement et l'époque à laquelle ces mesures entreront en vigueur. Autant que possible, les pays devraient s'engager plus à fond dans ces déclarations unilatérales que dans la déclaration générale.

13. Dans l'analyse qui suit, le Comité a indiqué les points sur lesquels la déclaration générale pourrait énoncer un objectif ou un engagement; en outre, par cette déclaration, les pays en voie de développement pourraient s'engager, en termes généraux, à adopter des réformes selon les lignes directrices indiquées dans l'analyse du Comité; le détail de ce que chaque pays s'engagerait à faire serait indiqué dans sa déclaration unilatérale. Le Comité a l'intention d'examiner cette question de façon plus approfondie à sa prochaine session.

A. Objectifs fondamentaux

14. On ne saurait laisser persister les tendances récentes de la croissance économique des pays en voie de développement. Leur prolongation ^{3/}, qui signifierait un cadre économique et social statique, serait néfaste. La communauté mondiale ne peut se permettre de rester passive lorsqu'une fraction de sa population vit dans des conditions très confortables, voire dans l'abondance, tandis qu'une fraction beaucoup plus grande est en proie à une misère profonde, et que cet écart s'accroît au lieu de se réduire. Certes, le progrès économique et social est une tâche de longue haleine; une seule décennie n'y peut suffire; le développement économique et social est un processus à long terme. Mais les nouveaux progrès réalisés par la plus riche portion du monde rendent plus nécessaire que jamais l'aide destinée à accélérer le développement des nations les plus pauvres et à leur permettre de dépasser les taux de croissance obtenus jusqu'ici. Si ce résultat n'était pas atteint au cours de la deuxième Décennie du développement, il en résulterait sans aucun doute une aggravation de la tension internationale. La situation est difficile, mais elle n'est pas sans espoir. On a tiré de la présente Décennie pour le développement quantité d'enseignements précieux, et ce qu'il faut maintenant, c'est les mettre en pratique, afin que la prochaine Décennie pour le développement et celles qui suivront réalisent les espoirs de l'humanité.

^{3/} Les études sur les projections économiques pour les années 70 montrent que si les politiques internationales ne sont pas modifiées et si des réformes intérieures ne sont pas réalisées - notamment s'il n'apparaît pas possible de réduire les déficits des balances de paiements ni de mobiliser efficacement les ressources intérieures - de nombreux pays en voie de développement éprouveront de sérieuses difficultés, ne serait-ce que pour maintenir les taux de croissance actuels.

15. Pour accélérer le développement économique et social, il faudra des efforts énergiques et des transformations radicales dans les politiques suivies jusqu'ici. Des efforts plus intenses sont requis des pays en voie de développement eux-mêmes, car le progrès économique et social est avant tout une responsabilité nationale; mais des efforts tout aussi vigoureux doivent venir aussi des pays développés, qui disposent des ressources nécessaires pour améliorer notablement le cadre international dans lequel s'inscrit la politique de développement économique et social des pays du tiers monde.

16. Une stratégie internationale du développement valable pour les années 70 doit définir clairement a) les objectifs principaux, b) les moyens d'atteindre ces objectifs, et c) l'action que devraient engager à la fois les pays en voie de développement et les pays développés, notamment par l'intermédiaire des organisations appartenant au système des Nations Unies, quant aux moyens particuliers à mettre en oeuvre. Il importe principalement de définir les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les pays en voie de développement, et d'élaborer des mesures propres à les surmonter. Une stratégie internationale du développement réellement efficace a incontestablement des incidences profondes sur les politiques à suivre. Elle exige, dans les pays en voie de développement, des réformes sociales et des changements institutionnels de grande portée en vue de créer un cadre propice à un développement rapide. Toutes ces mesures seront beaucoup plus efficaces si les relations internationales se normalisent et si un accord peut se faire sur la réduction des dépenses d'armement, ce qui dégagera des ressources pouvant servir à résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus graves qui se posent aujourd'hui au monde.

1. Développement accéléré

17. Un objectif fondamental devrait être d'accélérer considérablement, par rapport aux chiffres atteints pendant la Décennie en cours, l'accroissement du produit brut par habitant et de faire en sorte que les masses pauvres des pays en voie de développement profitent plus qu'auparavant des avantages du développement. L'accélération de la croissance est maintenant à la fois réalisable du point de vue technique et plus indispensable du point de vue social, vu l'accroissement démographique rapide et le besoin urgent d'assurer aux couches inférieures de la société dans ces pays des possibilités plus équitables et les conditions minimales nécessaires à la vie. De l'avis du Comité, il est dans les limites du possible que les pays en voie de développement atteignent dans l'ensemble un taux de croissance annuel moyen de 6 à 7 p. 100 de leur produit brut total et de 3,5 à 4 p. 100 de leur produit brut par habitant pendant la prochaine Décennie, si - et c'est là la condition essentielle sur laquelle repose l'appréciation de ces possibilités - des mesures énergiques et coordonnées sont prises par tous les intéressés, comme l'indique le présent rapport. Le produit brut par habitant n'est nullement un indicateur adéquat du progrès économique et social, puisqu'il ne rend pas compte d'éléments majeurs du développement tels que la redistribution des revenus ou les réformes de structure. Mais c'est l'un des indicateurs globaux qui permettent le mieux d'évaluer en termes quantitatifs les changements intervenus. Et c'est dans cette perspective qu'il convient de considérer la norme envisagée pour l'accroissement du produit brut par habitant des pays en voie de développement.

18. De toute évidence, une norme internationale quantitative, comme celle qui vient d'être suggérée, ne peut avoir qu'un caractère indicatif. Sur le plan de l'action, c'est à chaque pays de fixer son propre objectif de croissance en tenant compte de sa situation particulière. Quelques pays auront sans doute des difficultés exceptionnelles à accélérer le taux de croissance pour le porter aux niveaux souhaitables, notamment là où des changements de structure sont indispensables, et la communauté mondiale devrait prêter à leur cas une attention particulière afin d'apporter son aide là où elle est le plus nécessaire.

19. Le Comité tient à souligner que l'expansion annuelle moyenne de 3,5 à 4,5 p. 100 du produit brut par habitant a été jugée réalisable dans l'hypothèse d'un accroissement démographique annuel moyen de 2,5 p. 100 pendant la durée de la Décennie. Ce taux d'accroissement démographique est légèrement inférieur au taux actuel prévu pour les années 70. Il serait indispensable de réduire davantage le taux d'accroissement démographique de l'ensemble des pays en voie de développement pour atteindre des taux plus élevés de croissance du produit brut par habitant. Si des taux d'accroissement démographique comparables aux taux actuels se maintenaient pendant 10 à 20 ans ou davantage, les conséquences en seraient très graves dans de nombreux pays. Pour des raisons économiques et sociales, et en considérant la situation à long terme, la communauté internationale devrait donc prendre position en ce qui concerne l'accroissement démographique. Cette position devrait avoir pour prémisses la réalisation d'une politique démographique conçue d'une manière réaliste et destinée à influencer sur les facteurs qui déterminent l'accroissement démographique. Il faudrait à cette fin diffuser largement les informations nécessaires et assurer les facilités appropriées. Dans ces conditions, il est probable que le taux moyen de natalité commencera à baisser et pourra diminuer de façon sensible d'ici la fin de la prochaine Décennie. Le Comité estime que la Déclaration générale ^{4/} devrait inviter tous les pays en voie de développement pour lesquels l'accroissement démographique pose un grave problème à appliquer une politique efficace comprenant notamment l'établissement, d'ici la fin de la Décennie, d'un service de planification de la famille qui puisse desservir au moins la moitié de la population.

20. Pour obtenir un taux de croissance global moyen de 6 à 7 p. 100 par an du produit brut, il faudra intensifier toute la gamme des activités économiques et sociales qui contribuent au produit brut. De ce fait, il conviendra de mesurer les progrès accomplis pendant la deuxième Décennie du développement non seulement d'après un taux global de croissance du produit brut, mais aussi d'après les transformations opérées dans les structures pour atteindre à l'avenir des taux de croissance plus élevés et plus stables.

21. La contribution de l'agriculture, qui est de loin l'activité la plus répandue dans la plupart des pays en voie de développement, sera particulièrement importante. L'objectif d'un taux de croissance global moyen annuel du produit brut de 6 à 7 p. 100 par an implique un accroissement annuel de 4 p. 100 environ de la demande de produits agricoles dans les pays en voie de développement. Dans tous les cas, le taux d'accroissement de la production agricole devra être de cet ordre pour permettre d'alimenter des populations en augmentation et améliorer leur régime alimentaire, assurer des fournitures croissantes de matières premières à l'industrie et en même temps réduire les pressions qui s'exercent sur les prix intérieurs et viennent peser sur les balances de paiements. D'autre part, étant donné que les revenus de la majorité des habitants des pays en voie

^{4/} Voir par. 12 et 13.

de développement proviennent de l'agriculture, qui représente l'essentiel du produit brut, les objectifs de croissance pour l'ensemble de l'économie et de juste distribution des revenus rendent nécessaire un accroissement de la productivité agricole. Le Comité espère que la production agricole pourra, en conséquence, être augmentée en moyenne de 4 p. 100 par an au moins dans les pays en voie de développement. Si la réalisation de cet objectif était entravée par des difficultés inévitables, les pays développés devront être prêts à fournir une assistance supérieure au volume prévu de 1 p. 100 ^{5/} sous la forme de produits agricoles, afin d'éviter des goulots d'étranglement ralentissant la croissance économique et des inégalités en ce qui concerne le bien-être.

22. En même temps, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, les transports, les communications, le commerce et autres branches d'activité productives devront se développer à un rythme nettement plus rapide que celui de la production agricole, car c'est leur dynamisme qui contribuera à porter le taux global moyen de croissance à 6-7 p. 100 au cours de la prochaine Décennie, ainsi qu'à diffuser les bienfaits de la modernisation. L'industrie, en particulier, devra servir de pierre angulaire au processus de modernisation. Le taux annuel moyen d'accroissement de la production manufacturière dans les pays en voie de développement devra passer à 8-9 p. 100 au cours de la Décennie.

23. Pour augmenter ainsi la production, il faut que les pays en voie de développement fassent de leur mieux pour mobiliser les ressources financières en vue du développement. Ils devront prendre les mesures voulues pour faire en sorte que la consommation totale augmente à un rythme un peu plus modéré, que le produit brut total, afin de pouvoir épargner une proportion croissante du produit brut pour financer les investissements. Ils devront chercher à augmenter le rapport entre l'épargne intérieure et le produit brut et le faire passer à 15-20 p. 100 d'ici la fin de la Décennie, ce qui représente une augmentation considérable dans un grand nombre de cas.

24. Les normes quantitatives suggérées dans les paragraphes qui précèdent seront réexaminées à la prochaine session du Comité en fonction d'autres renseignements et analyses portant sur diverses régions.

2. Amélioration de la répartition des revenus et autres objectifs sociaux

25. Le but ultime du développement est de donner aux populations des possibilités de vivre mieux. Il faut pour cela supprimer les inégalités flagrantes qui existent dans la répartition des revenus et de la fortune dans les pays en voie de développement. Il s'agit surtout d'éliminer les cas extrêmes de misère et d'injustice sociale qui sont courants dans ces pays. Il faut fournir à leur population croissante, surtout aux couches inférieures de la société, de nouvelles possibilités d'emploi, une alimentation plus abondante et plus riche, un enseignement meilleur et de meilleurs services sanitaires. Ces éléments sont à la fois les fins et les instruments de l'évolution économique et sociale. Un accroissement régulier du produit brut par habitant est une condition nécessaire au renforcement du processus de transformation sociale, mais il n'est guère douteux qu'il faudra adopter, en outre, des politiques appropriées pour réaliser des progrès dans les secteurs en question.

^{5/} Voir par. 50.

26. Pour des raisons tant de justice sociale que d'efficacité, il convient d'accorder l'attention voulue à la répartition défectueuse des revenus et de la fortune. Dans les pays en voie de développement, la puissance économique est souvent extrêmement concentrée, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Lorsque cette concentration de la puissance économique constitue une entrave à l'accroissement de la productivité du sol et à la réalisation d'autres objectifs de développement, comme l'augmentation des possibilités d'emploi et une plus grande égalité des revenus, il convient d'entreprendre des réformes agraires. Il importe que celles-ci n'aient pas simplement un caractère superficiel, mais qu'elles apportent des avantages véritables aux cultivateurs mêmes, tout en contribuant à améliorer la productivité du sol. De même, il faut venir à bout des insuffisances et des injustices en adoptant des lois fiscales et antimonopolistes appropriées. Il convient de prendre des mesures pour prévenir les hausses inflationnistes des prix, qui ont des effets préjudiciables à la répartition des revenus. En même temps, il faudrait, par le moyen de l'emploi et de l'enseignement, donner de meilleures chances aux couches défavorisées de la population. C'est une erreur de croire qu'une croissance plus rapide et une meilleure répartition des revenus et de la fortune sont nécessairement incompatibles. Il est éminemment souhaitable d'évaluer toutes les mesures de développement économique du point de vue de la répartition des revenus.

27. Etant donné l'accroissement rapide de la main-d'oeuvre, à la suite du maintien d'un taux de natalité élevé et d'une diminution du taux de mortalité au cours des décennies précédentes, la création d'emplois en nombre suffisant pour absorber la main-d'oeuvre croissante et diminuer le chômage et le sous-emploi, doit être un objectif important de la prochaine Décennie. A cette fin, les pays en voie de développement doivent, autant que possible, définir leurs politiques de l'emploi en termes quantitatifs. Il leur faudra, pour cela, fixer un certain nombre d'indices de l'emploi et du chômage pour diverses branches de l'économie, et mettre en route les différents projets liés à ces indices, étant donné qu'un objectif unifié exprimé en termes uniformes ne reflète pas de façon satisfaisante la nature du problème de l'emploi dans ces pays.

28. Le désir de faire des études va inévitablement s'intensifier dans les pays en voie de développement, car c'est par l'instruction que les hommes cherchent à améliorer leur sort. L'enseignement est également un puissant instrument de croissance économique. Toutefois, l'investissement dans l'enseignement coûte cher et n'apporte de résultats qu'à long terme. Il serait néanmoins possible d'élaborer un programme d'enseignement propre à augmenter notablement la productivité à court terme et à fournir les stimulants nécessaires à l'accroissement des taux de l'épargne. Mais, ce qui est plus important encore, c'est que les systèmes d'enseignements soient conçus en fonction des besoins de développement. Il convient de préparer la nouvelle génération aux tâches importantes qui l'attendent. Il importe de réviser les programmes et de partir de conceptions nouvelles, afin d'assurer un développement des qualifications qui soit en harmonie avec le rythme croissant des activités et de réduire dans la mesure du possible le coût de l'enseignement. L'enseignement agricole mérite une attention particulière. Une assistance internationale s'impose pour améliorer l'enseignement technique dans les pays en voie de développement.

29. Le niveau sanitaire, tout comme l'enseignement, exige beaucoup d'attention de la part des pays en voie de développement. Par l'abaissement des taux de mortalité et le recul progressif des maladies débilitantes et transmissibles, l'extension des services sanitaires ainsi que l'amélioration de la nutrition et de l'approvisionnement en eau potable contribuent au bien-être et à la productivité. Il importe donc de prendre des mesures permettant de créer au moins une infrastructure de services sanitaires, qui constitue également un élément essentiel pour l'application efficace de politiques de planification de la famille. Tout comme dans l'enseignement, il s'agit de réaliser un certain équilibre entre les coûts encourus et les avantages susceptibles d'être retirés au cours d'une période donnée. Une assistance internationale s'impose pour résoudre les problèmes difficiles que pose la pénurie de main-d'oeuvre dans les services sanitaires.

30. L'amélioration des conditions de logement doit aussi être considérée comme un moyen d'améliorer les niveaux sanitaires et la productivité, et de mettre fin aux injustices les plus flagrantes dans les pays en voie de développement. Des considérations économiques amènent souvent à la conclusion que cette amélioration, dans la mesure où elle entre en concurrence avec l'action entreprise pour satisfaire les autres besoins du développement, devrait plutôt être freinée pendant les phases les plus critiques du développement. Cet argument demeure certes valable, mais il ne faut pas oublier que les conditions de logement ont une grande influence sur le comportement et les attitudes de l'homme, et, par là même, ont des incidences économiques. Il serait possible de trouver une partie des ressources nécessaires pour l'élimination des taudis et la construction d'habitations à loyer modéré en limitant et en imposant la construction d'immeubles de luxe ainsi que la spéculation foncière. Il est toutefois nécessaire de rechercher également une solution qui ait pour effet d'améliorer progressivement et sensiblement les conditions de logement au coût social le moins élevé. La construction d'habitations à loyer modéré avec des matériaux d'origine locale et l'emploi de techniques à forte densité de main-d'oeuvre, en se fondant souvent sur l'effort personnel, est donc un aspect majeur de la politique nationale, ainsi que des activités de recherche internationales.

31. Il est vrai que les objectifs mentionnés dans les paragraphes qui précèdent placent parfois les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en voie de développement devant des choix difficiles; mais le refus de choisir risque d'avoir des résultats tragiques. L'engagement pris à l'égard du développement oblige en effet à affronter sans détours les options possibles, si pénibles ou délicates qu'elles soient, et à mettre au point les mesures qui conviennent.

B. Moyens et mesures sur le plan national

32. Il va de soi que les objectifs fondamentaux de la deuxième Décennie du développement ne seront pas atteints si des mesures appropriées ne sont pas prises pour trouver les moyens nécessaires à leur réalisation. C'est là essentiellement le rôle des politiques et mesures nationales. En effet, il n'y a pas d'autre moyen de développer les forces économiques et sociales de chaque pays en vue du progrès. Chaque stratégie du développement doit donc reposer sur ces forces, ainsi que sur l'assistance internationale nécessaire pour les rendre efficaces.

En particulier, l'aide et les activités de l'étranger ne peuvent se substituer aux efforts nationaux et aux mesures énergiques prises par les pays intéressés eux-mêmes. Si importantes qu'elles soient, cette aide et ces activités ne peuvent jouer qu'un rôle complémentaire.

33. Les pays en voie de développement doivent adopter des politiques vigoureuses pour transformer leurs attitudes traditionnelles et créer un cadre institutionnel propice à un progrès économique et social rapide. Il leur faut entreprendre des réformes politiques, législatives et administratives pour éliminer les institutions et règlements désuets. Leurs gouvernements doivent s'efforcer sans relâche de mobiliser les énergies des particuliers et des groupes afin de surmonter aussi rapidement que possible les obstacles qui s'opposent au développement. A l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans de développement doivent participer divers éléments de la société et la jeunesse en particulier. Comme il est souligné plus haut, l'expansion de l'enseignement, des services sanitaires et autres services sociaux doit être non seulement un objectif important, mais aussi un agent essentiel de l'accélération du développement. La création de services à caractère social de même qu'une meilleure répartition des revenus doivent devenir des forces dynamiques.

34. Il convient d'adopter des mesures énergiques pour accroître et canaliser l'épargne intérieure, tant publique que privée, nécessaire pour assurer l'expansion de la production et de l'emploi. Par la modification des taux actuels et par la levée d'impôts nouveaux ainsi que par une plus grande efficacité du régime fiscal, il importe de faire progresser les recettes fiscales beaucoup plus vite que le produit brut du pays. En fait, le rythme d'accroissement des recettes fiscales par rapport à celui du produit brut déjà atteint, et la vitesse à laquelle ce rythme s'accroît doivent être la pierre de touche indiquant dans quelle mesure un pays est résolu à se développer, à condition que la politique fiscale ne serve pas seulement à mobiliser les ressources financières, mais aussi, comme cela a été dit plus haut, à assurer une meilleure répartition des revenus et de la fortune. Les impôts prélevés sur les revenus élevés et les grandes propriétés foncières, ainsi que sur d'autres formes de richesse, doivent être parmi les moyens les plus efficaces d'atteindre ce but. Parallèlement, il convient de prendre des mesures pour assurer que les dépenses courantes de l'Etat n'augmentent pas à un rythme exagérément rapide et que celui-ci continue de disposer, aux fins de ses investissements productifs, d'une marge croissante entre ces dépenses et les recettes courantes. Il convient également de prendre des mesures pour augmenter l'efficacité des entreprises publiques; il faudra, pour cela, leur accorder une autonomie aussi grande que possible sur le plan de la gestion, afin d'encourager l'accroissement de la productivité de la main-d'oeuvre. Les entreprises publiques devraient être dotées de statuts nouveaux qui leur permettent de réaliser des bénéfices plus importants qu'à l'heure actuelle (sauf peut-être dans des circonstances particulières où elles devraient peut-être y renoncer provisoirement en raison d'intérêts sociaux plus vastes, comme dans le commerce d'Etat par exemple). Il importe de mettre tout en oeuvre pour mobiliser l'épargne privée par l'intermédiaire des institutions financières (y compris les compagnies d'assurance), des sociétés d'épargne, des caisses d'épargne postales et autres systèmes d'épargne, ainsi que par l'expansion des possibilités d'épargne en vue d'objectifs particuliers, comme l'éducation et la construction.

35. Toute une série de mesures s'impose pour développer et moderniser l'agriculture, qui est le secteur le plus important de la plupart des pays en voie de développement. Dans un grand nombre de pays, le régime foncier doit être réformé, non seulement dans l'intérêt de la justice sociale, pour assurer une permanence de l'emploi et développer un certain sentiment de sécurité, mais aussi pour améliorer la productivité agricole. Les petites exploitations, qui sont cultivées par leurs propriétaires ou par des fermiers assurés de leurs droits d'occupants, ont en général un rendement très supérieur à celui des grandes, dans lesquelles l'absentéisme du propriétaire est de règle. Il s'agit aussi de prendre des mesures pour fournir l'irrigation, des engrais, des semences améliorées, un outillage agricole approprié, des connaissances techniques, des facilités de crédit ainsi que des moyens de protection pour les cultures et des moyens d'entreposage et de commercialisation des produits. Il existe un lien évident entre la fourniture aux petits exploitants de facilités de crédit appropriées et la réforme du régime foncier, les améliorations de la structure des marchés destinées à assurer à ces exploitants la possibilité de vendre leurs produits à des prix garantis, et les changements dans les critères déterminant l'octroi de prêts, tels qu'une plus grande importance est attachée au potentiel de production dont dispose un exploitant qu'aux biens dont il est effectivement propriétaire. La dispersion des efforts en ce qui concerne ces mesures a souvent été l'un des obstacles majeurs. Ce qu'il faut, c'est que les pouvoirs publics partent d'une conception globale pour faire en sorte que les agriculteurs reçoivent les moyens dont ils ont besoin pour leurs cultures. Il est tout aussi important, pour la production comme pour la répartition des revenus, de prendre des mesures de régulation des marchés agricoles, encore que la chose ne soit pas facile. Il convient aussi de prendre des mesures pour assurer aux cultivateurs des prix équitables et rémunérateurs pour leurs produits. Il faudra s'occuper, en outre, de la mise en valeur des forêts, du développement de la pêche et de l'augmentation du cheptel.

36. Il faudrait prendre simultanément des mesures pour favoriser les activités industrielles et connexes indispensables à l'expansion et à la modernisation rapides de l'économie. Les pays en voie de développement ont réussi à créer une vaste gamme d'industries de biens de consommation, se rendant ainsi moins tributaires des importations. Il est tout à fait logique que, par l'application de politiques fiscales et de politiques d'importation appropriées et par l'apport d'éléments tels que des moyens financiers, le processus d'expansion industrielle reçoive un élan accru. Il faut cependant veiller à empêcher la mise en place de structures trop onéreuses. Dans les industries productrices de biens de consommation, il faut donner la préférence à la production de biens utiles aux masses plutôt qu'à celle d'articles de luxe. Le processus de développement étant à considérer dans son ensemble, il importe de concevoir des mesures propres à assurer une expansion suffisante des industries qui utilisent des matières premières d'origine locale, qui produisent des facteurs de production indispensables - tels que les engrais et les produits chimiques - à l'agriculture comme à d'autres industries, et qui contribuent à accroître les recettes d'exportation. Beaucoup de pays en voie de développement en sont au point où ils doivent prêter une attention croissante à l'essor de la technique et des industries productrices de biens d'équipement. Si l'essor reste faible, l'insuffisance des ressources en devises finira par entraver le processus de développement. En ce qui concerne ces industries, il est particulièrement

important que les pays en voie de développement s'engagent dans la voie de la coopération en matière de programmation et d'entreprise afin de disposer d'une base solide pour leur progrès technique et pour recueillir les avantages des économies d'échelle et de la spécialisation; des accords d'intégration économique entre pays en voie de développement devraient, en fait, s'avérer extrêmement profitables, en fournissant des débouchés plus vastes à une production industrielle accrue. Un objectif important de la politique suivie doit être d'empêcher la constitution d'une capacité de production inutilisée. Il importe de veiller à ce qu'une expansion insuffisante dans des secteurs aussi importants que les transports et l'énergie ne freine pas le progrès du développement.

37. Dans la plupart des pays en voie de développement, la majeure partie des ressources extérieures proviennent des exportations de biens et de services, et il conviendra d'élaborer, au cours de la deuxième Décennie du développement, des politiques appropriées destinées à les augmenter. Au nombre de ces politiques devraient figurer le maintien d'un taux de change réaliste, la lutte contre une demande intérieure excessive, l'adoption de mesures fiscales destinées à encourager les exportations, la simplification du contrôle des importations et de la production intérieure de façon à faciliter les exportations, l'octroi d'une assistance directe pour l'exploration de marchés extérieurs et la création de conditions propres à attirer les touristes étrangers.

38. Pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine de l'emploi, il importe que les gouvernements examinent à fond leurs politiques dans les domaines fiscal, monétaire et commercial ainsi que dans d'autres domaines, du point de vue de leur répercussion sur l'emploi comme sur la croissance économique. Il convient d'accorder une attention particulière à l'absorption dans les zones rurales et dans les petites industries d'une main-d'oeuvre en augmentation.

39. Même au degré de développement économique qu'ont maintenant atteint les pays peu avancés, leur trop faible aptitude à appliquer la science et la technique est devenue un obstacle grave à une progression nouvelle. Ce problème va prendre plus d'acuité encore pendant la prochaine Décennie. En effet, dans nombre de pays en voie de développement, il ne pourra y avoir d'industrialisation plus poussée s'ils ne font pas des efforts suffisants pour augmenter considérablement leur capacité de recherche technique. L'assistance précieuse que la communauté internationale peut et doit fournir à cette fin ne suffit pas : les pays en voie de développement eux-mêmes doivent désormais consacrer une part beaucoup plus grande de leurs ressources à la réalisation de progrès techniques qui engendrent un développement rapide. Si la recherche pure est un facteur essentiel du développement de la recherche appliquée, il est particulièrement important que le programme global de recherche soit orienté en vue de la mise au point de techniques adaptées à la situation des pays et correspondant à leurs besoins. Les établissements d'enseignement et de recherche devraient être clairement orientés dans cette direction. Il importe d'accorder une attention particulière à la recherche et à la technique en ce qui concerne l'agriculture, ainsi qu'aux problèmes sociaux liés aux changements économiques. Il convient de créer dans les pays en voie de développement eux-mêmes des instituts de recherche spécialisés dans des domaines pertinents, ce qui nécessite non

seulement une collaboration entre hommes de science et techniciens des pays développés et des pays en voie de développement, mais aussi des programmes de formation tendant à faire progresser les activités scientifiques et techniques ayant pour objet de résoudre les problèmes de ces pays; le champ de la coopération internationale est ici considérable, et celle-ci permettrait également de résoudre en partie le problème de l'"exode des compétences" qui se pose dans les pays en voie de développement.

C. Moyens et mesures de caractère international

40. S'il est vrai qu'en dernière analyse c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes de mettre tout en oeuvre pour accélérer leur progrès économique et social, il reste que leurs efforts risquent d'être vains si ne sont pas adoptées les politiques internationales nécessaires pour créer un cadre qui permette de compléter et de seconder ces efforts. Il importe que les pays économiquement avancés s'emploient à entretenir l'expansion soutenue de leur propre économie, leur croissance ayant des effets favorables sur la progression des pays en voie de développement. Il convient que les pays industrialisés s'efforcent, grâce à des mesures appropriées, de maximaliser ces effets afin de réduire les disparités qui existent actuellement entre les différents pays. Ces membres développés de l'économie mondiale devraient prendre toute une série de mesures pour donner une impulsion au progrès des pays en voie de développement, contribuant ainsi à bâtir un ordre économique international sain, dans lequel chaque pays seconde les efforts des autres. Au nombre de ces mesures devraient figurer celles qui assurent une ouverture plus large des marchés aux marchandises exportées par les pays en voie de développement, l'intensification d'une aide financière véritable à ces pays, des possibilités accrues d'acquérir des connaissances techniques et un accès plus étendu aux bienfaits de la science et de la technique. Le Comité estime qu'il convient, en matière de politique commerciale ou financière internationale, de nuancer la distinction établie entre pays industrialisés, d'une part, et pays en voie de développement, d'autre part. Lorsqu'il est question des préférences que les pays industrialisés accordent aux pays en voie de développement et de l'assistance financière qu'ils leur fournissent, il ne paraît pas judicieux d'établir une distinction tranchée entre les deux groupes de pays. En effet, si l'on s'en tient à cette distinction rigide, il en résultera qu'à un moment ou à un autre, on considérera que tel ou tel pays est passé brusquement du groupe des pays en voie de développement à celui des pays industrialisés, et le pays en question connaîtra une régression, devant brusquement faire face à des obligations nouvelles tout en se passant de l'assistance qu'il recevait auparavant. Il paraît plus réaliste de recourir à une catégorie intermédiaire qui pourrait, par exemple, comprendre les pays dont le produit brut annuel par habitant, calculé aux prix de 1969 et sur la base du pouvoir d'achat du dollar au Japon, ne dépasse pas 1 000 dollars; ces pays ne seraient pas astreints à des obligations vis à vis des pays en voie de développement mais ils cesseraient, en principe, de recevoir une assistance ou de bénéficier de préférence. Le Comité a l'intention de développer plus systématiquement cette idée en une autre occasion.

1. Commerce international

41. Une expansion rapide des exportations des pays en voie de développement est essentielle pour accroître leur capacité d'importer les biens nécessaires au développement, dont la demande a tendance à augmenter plus vite que leur production nationale. Les études effectuées sur la question montrent qu'il est indispensable de concevoir des mesures propres à accroître chaque année le pouvoir d'achat des exportations des pays en voie de développement d'au moins 1 p. 100 de plus que le taux souhaitable de croissance du produit national brut. Par exemple, pour atteindre l'objectif fondamental que constitue un taux annuel moyen de croissance de 6 à 7 p. 100 du produit brut des pays en voie de développement, il faudrait trouver les politiques permettant d'accroître le pouvoir d'achat de leurs exportations d'au moins 7 à 8 p. 100 par an pendant la prochaine Décennie. Un accroissement suffisant de leurs exportations est indispensable, non seulement pour leur permettre d'importer des quantités plus importantes de biens nécessaires au développement, mais encore pour qu'ils soient en mesure d'assurer le service de leur dette extérieure. Dans le cas où la dette extérieure atteint un niveau tel qu'il devient difficile d'obtenir de nouveaux prêts, l'accroissement des recettes d'exportation devrait contribuer à résoudre le problème au même titre que des mesures telles que le réaménagement de la dette 6/. Un accroissement plus marqué des recettes d'exportation peut même remplacer l'aide financière extérieure.

42. Si les pays en voie de développement veulent être à même d'accroître leurs exportations il importe au premier chef qu'ils fassent eux-mêmes en sorte que des marchandises de type approprié soient disponibles en quantités suffisantes et à des prix compétitifs, et que les hommes d'affaires soient encouragés comme il convient à prospecter les marchés étrangers et à assurer la livraison des marchandises en bon état et dans les délais convenus. Les politiques à appliquer pour parvenir à ce résultat ont été décrites dans leurs grandes lignes au paragraphe 37.

43. Toutefois, une grave responsabilité incombe aux pays industrialisés à économie de marché qui absorbent la majeure partie des exportations des pays en voie de développement. Pour donner la suite qui convient aux négociations Kennedy - qui portaient principalement sur l'abaissement réciproque des droits de douane sur les marchandises échangées surtout entre pays industriels -, chaque pays développé devrait passer minutieusement en revue ses politiques commerciales en vue de libéraliser plus encore les importations, en mettant cette fois au premier plan les marchandises qu'il achète surtout aux pays en voie de développement. Il conviendrait d'arrêter un programme suivant lequel seraient levés systématiquement les obstacles - droits de douane protectionnistes, taxes intérieures et droits de caractère fiscal, restrictions quantitatives - qui établissent une discrimination contre les produits importés des pays en voie de développement ou en limitent la consommation. De toute évidence, les pays développés devront remanier leurs structures économiques internes pour les adapter aux transferts de ressources d'un genre de production à un autre. Certes, dans certains cas, ces changements créeront des difficultés, notamment sur le plan social. Mais l'économie des pays développés est suffisamment forte, compétitive et souple pour absorber assez facilement le contrecoup de ces changements, qui se révéleront d'ailleurs favorables à leur propre expansion économique. A longue échéance, il est même de leur intérêt

6/ Voir par. 52.

d'importer les biens que les pays en voie de développement peuvent produire à meilleur compte. C'est pourquoi, pour la plupart des produits, il devrait être possible d'éliminer, au cours de la prochaine Décennie, les obstacles aux importations en provenance des pays en voie de développement. Cela contribuera puissamment non seulement à accroître les recettes d'exportations des pays en voie de développement, mais aussi à rationaliser la division internationale du travail.

44. Conformément à ce principe général, il faudrait prendre sans tarder un certain nombre de mesures. Les pays développés à économie de marchés devraient au moins limiter leur production de denrées agricoles à prix de revient élevé, et même, dans certains cas, la réduire légèrement chaque année; ce pourrait être le cas pour des cultures comme celle de la betterave sucrière, qui est à l'heure actuelle puissamment protégée au détriment des pays en voie de développement. En ce qui concerne les articles manufacturés, les mesures spéciales de protection qui établissent actuellement une discrimination au détriment des importations en provenance des pays en voie de développement devraient être éliminées progressivement au cours de la première moitié de la prochaine Décennie 7/. En outre, les droits de douane frappant les articles manufacturés fabriqués à partir de matières premières qui proviennent essentiellement des pays en voie de développement devraient être réduits progressivement afin de les aligner sur les droits perçus sur les matières premières correspondantes. Le système de préférences proposé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est parmi les moyens qui pourraient éliminer efficacement les obstacles aux échanges : d'ici 1970, il faudrait accorder, pour la plupart des produits finis et semi-finis en provenance des pays en voie de développement, des préférences suffisamment importantes pour qu'elles aient une incidence réelle sur l'évolution des échanges.

45. L'expansion des exportations des pays en voie de développement vers les pays à économie planifiée est un aspect favorable de l'évolution constatée ces dernières années. Au cours de la prochaine Décennie, les pays à économie planifiée devraient faire en sorte que leurs importations en provenance des pays en voie de développement connaissent une expansion au moins égale au minimum permettant à ces derniers pays d'accroître suffisamment leurs recettes d'exportation pour pouvoir augmenter chaque année de 7 à 8 p. 100 leur capacité d'importer, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 41. Les pays à économie planifiée devraient également indiquer de quel pourcentage ils entendent, dans le cadre de leur plan de développement, accroître leurs importations en provenance des pays en voie de développement au cours de la prochaine Décennie. La composition de ces importations devrait être propre à favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement et la modernisation de leur agriculture.

7/ L'un des membres du Comité s'est montré sceptique quant à la possibilité de parvenir à ce résultat au cours de la première moitié de la prochaine Décennie.

46. Il existe aussi entre les pays en voie de développement des possibilités d'échange et de coopération économique qui pourraient leur apporter des avantages réciproques et qu'ils devraient exploiter pleinement. De leur côté, les pays et les organismes dispensateurs d'aide devraient encourager l'expansion de ces échanges et de cette coopération économique, notamment en prêtant leur assistance à des projets pour l'amélioration des routes, des transports et de l'infrastructure en général et en finançant des opérations industrielles entreprises en commun par des pays en voie de développement.

47. Les cours sur les marchés mondiaux d'un certain nombre de produits de base qui tiennent souvent une place considérable dans les exportations des pays en voie de développement, et particulièrement des moins avancés d'entre eux, sont sujets à des fluctuations qui causent de graves difficultés aux pays exportateurs, qui ne peuvent compter sur la régularité des recettes qu'ils tirent de leurs échanges extérieurs. Il convient donc de prendre, sur le plan international, des mesures de nature à améliorer l'organisation du marché de ces produits, afin d'en stabiliser les cours à un niveau qui soit à la fois rémunérateur pour les producteurs et acceptable pour les consommateurs, sans oublier qu'il faut éviter les déséquilibres entre l'offre et la demande qui risqueraient de se produire à longue échéance. Des accords internationaux sur les produits de base, comportant l'institution de contingents d'exportation, le recours à des stocks régulateurs ou la réglementation de la production, ont déjà été conclus pour quelques produits primaires. Malheureusement, le nombre de ces accords est encore infime. Dans le cadre de leur contribution à la prochaine Décennie du développement, les pays intéressés devraient, comme l'a proposé la CNUCED dans sa résolution 16 (II), étendre à d'autres produits les accords qui existent déjà pour le blé, l'étain, le café et le sucre. Il faudrait, en particulier, qu'un accord sur le cacao soit conclu au début de la prochaine Décennie au plus tard. La portée de l'Accord sur le sucre devrait être élargie par l'adhésion des pays européens. Il faudrait en particulier tenir compte des difficultés qu'éprouvent les producteurs de produits naturels devant la concurrence des produits synthétiques, et la production des uns et des autres devrait être combinée comme il convient dans des accords appropriés. Des programmes de diversification devraient faire partie de tout arrangement réglementant la production conclu dans le cadre d'un accord international sur un produit dont l'offre est constamment excédentaire. Les pays économiquement avancés devraient intensifier leur appui aux accords internationaux de stabilisation des prix en contribuant au financement de stocks régulateurs. Il serait souhaitable que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI) fournissent une assistance à cette fin.

2. Assistance financière et technique extérieure

48. L'assistance financière et technique internationale contribue, dans une large mesure, à réduire les obstacles qui s'opposent à l'accélération du progrès économique et social des pays en voie de développement. Aujourd'hui, le monde possède à la fois les ressources et les connaissances techniques et scientifiques nécessaires pour aider des pays pauvres à assurer leur développement. Si l'assistance technique continue à être dispensée, pour l'essentiel, dans le cadre

d'accords bilatéraux, le rôle que jouent les organisations internationales en fournissant une assistance technique et en contribuant à promouvoir l'application de la science et de la technique au profit des pays en voie de développement n'en demeure pas moins essentiel.

a) Ressources financières extérieures

49. L'accroissement du courant net des ressources financières reçues par les pays en voie de développement est aussi indispensable que l'augmentation de leurs recettes d'exportation pour leur permettre d'atteindre les objectifs fondamentaux de la deuxième Décennie du développement. Un des faits les plus marquants des relations internationales au cours des dernières années a été l'acceptation par les pays développés du principe d'un accroissement des ressources qu'ils fournissent pour le progrès économique et social des pays en voie de développement. L'idéal serait que les pays développés, qui ne se trouvent pas, eux non plus, à des degrés d'évolution économique identiques, répartissent plus équitablement entre eux le volume des ressources à transférer aux fins du développement économique international, en tenant compte notamment du niveau et de l'augmentation du revenu par habitant de chacun d'eux. De même, les ressources financières devraient être fournies à titre de dons et/ou de prêts publics sans intérêt, libres de toutes conditions. Dans le même esprit, il sera normal d'envisager la création, un jour ou l'autre, d'un fonds mondial de financement du développement économique, alimenté par les revenus qui proviendront de l'exploitation des ressources de la mer, ainsi que d'autres sources.

50. Il existe un certain nombre de mesures et de terrains d'entente possibles auxquelles les pays développés devraient prêter immédiatement attention. Pour répondre aux besoins de ressources extérieures liés à la croissance économique accélérée des pays en voie de développement, la CNUCED, dans sa décision 27 (II), a recommandé que chaque pays économiquement avancé s'efforce d'assurer annuellement aux pays en voie de développement un transfert de ressources financières représentant un montant net minimal de 1 p. 100 de son produit national brut aux prix du marché en décaissements effectifs, compte tenu de la situation spéciale des pays qui sont importateurs nets de capitaux. Plus récemment, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2415 (XXIII), a recommandé que, comme élément essentiel de la politique internationale de développement pour la deuxième Décennie, les pays économiquement avancés qui ne l'ont pas encore fait acceptent l'année 1972 comme délai pour la réalisation de l'objectif du volume de l'aide, tel qu'il est défini dans la décision 27 (II) de la CNUCED, et prennent d'urgence les mesures voulues pour y parvenir. Le Comité considère qu'il convient d'accorder une priorité absolue à la réalisation de cet objectif, et que les pays développés devraient même la faire passer avant certaines dépenses qui ne sont pas absolument indispensables en matière de défense, de recherche spatiale et de construction d'autoroutes. En outre, dans les limites de l'objectif de 1 p. 100 déjà mentionné et dans le délai indiqué, les pays développés devraient envisager de fournir un minimum de 0,75 p. 100 de leur produit national brut sous forme de transferts nets de ressources financières de source publique, comme il est indiqué dans la décision 27 (II) de la CNUCED. Le souci d'équilibrer la balance des paiements ne devrait pas entrer en ligne de compte dans les décisions concernant le volume et les modalités de l'aide à fournir. S'il est nécessaire de rétablir la balance

des paiements, on peut le faire de bien d'autres manières. En fait, on peut le faire en agissant sur l'ensemble des dépenses relatives aux biens qui pourraient entrer dans le commerce, qui dépassent de loin la valeur de ceux qui y entrent effectivement. Les pays en voie de développement disposant d'un excédent d'épargne - et qui sont pour la plupart des pays producteurs de pétrole - devraient fournir des ressources financières aux autres pays en voie de développement.

51. En ce qui concerne l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut du volume, le Comité a pris note de l'opinion selon laquelle, pour des raisons de principe, il conviendrait d'établir une distinction entre les pays développés à économie de marché et les pays développés à économie planifiée, et de décider éventuellement que cet objectif ne concerne pas les pays à économie planifiée, et ce par souci d'équité. Il faudrait également tenir compte de certaines particularités des pays appartenant à ce dernier groupe. Il faudrait surtout retenir que certains de ces pays, si l'on se basait sur le niveau de leur revenu par habitant, devraient être classés parmi les pays en voie de développement, et qu'ils bénéficient de transferts de ressources importants en provenance des pays à économie planifiée les plus avancés, transferts qu'il serait difficile de faire entrer en ligne de compte pour apprécier si l'objectif mentionné plus haut a ou non été atteint. On a aussi fait valoir que les pays à économie planifiée ne retirent ni dividendes ni bénéfices des pays en voie de développement, les taux d'intérêt sur les crédits qu'ils leur consentent sont nettement inférieurs aux profits réalisés sur les investissements privés des pays à économie de marché, que l'on a l'habitude de considérer comme faisant partie du courant d'assistance aux pays en voie de développement; il en résulte certaines différences qualitatives dans les incidences ultérieures des courants d'assistance. Le Comité a pris note de ces divers facteurs, et de la difficulté d'imposer un objectif d'aide sans avoir au préalable dûment tenu compte des conditions particulières aux pays à économie planifiée et de leurs caractéristiques particulières, mais il tient à insister tout autant sur le fait que les pays à économie planifiée disposent d'une plus grande latitude que les pays à économie de marché pour décider de la mobilisation et de l'affectation de leurs ressources en vue de la réalisation d'objectifs acceptés. La structure des économies planifiées est telle qu'elles sont à même de fournir des quantités importantes de biens d'équipement tout en offrant des débouchés importants et sans cesse accrus aux matières premières et aux biens de consommation que les pays en voie de développement peuvent exporter en échange. Toutefois, le progrès de ces échanges avantageux pour les deux parties dépend largement de l'importance des crédits que peuvent fournir les pays à économie planifiée aux pays en voie de développement, ainsi que des conditions auxquelles sont consentis ces crédits, y compris leur durée. Il s'avère également que les pays à économie planifiée sont dans une position particulièrement avantageuse lorsqu'il s'agit de mettre à la disposition des pays en voie de développement les techniques qui leur font défaut et de fournir l'assistance technique requise. Les pays à économie planifiée devraient fournir, en vue du succès de la deuxième Décennie du développement, des efforts qui, compte tenu de tous les facteurs mentionnés précédemment, soient comparables à ceux que l'on demande aux pays industrialisés à économie de marché.

52. Les difficultés qu'éprouvent les pays en voie de développement à équilibrer leur balance des paiements dépendent dans une large mesure du volume de l'assistance financière qu'ils reçoivent et des conditions auxquelles elle leur est consentie; en outre, il faut tenir compte du fait que les pays prêteurs sont plus ou moins disposés à refinancer les dettes qui arrivent à échéance, ce qui est

particulièrement important dans le cas d'un pays qui, par suite de difficultés quelconques, a besoin d'un réaménagement de l'ensemble de sa dette. Le Comité considère qu'il est très important que les conditions auxquelles les ressources seront dorénavant fournies soient dans toute la mesure du possible adaptées aux besoins et à la capacité de remboursement de chaque pays bénéficiaire, et que, lorsque certaines circonstances propres à l'un d'entre eux justifient une aide spéciale, les pays prêteurs agissent rapidement et de façon concertée en vue du réaménagement de ses dettes. Ces mesures devraient être intégrées dans un plan général pour résoudre les difficultés du pays, comportant notamment des mesures pour accroître ses exportations.

53. Au cours des années récentes, les conditions moyennes d'octroi de ressources financières de source publique ont eu tendance à devenir moins libérales, si bien qu'il est de plus en plus souvent nécessaire de réaménager les dettes. Le Comité suggère que, conformément aux recommandations formulées par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que par la CNUCED, les pays industrialisés s'engagent à fournir immédiatement 70 p. 100 au moins de leurs transferts publics sous forme de dons. Ces dons seraient essentiellement octroyés aux pays les plus pauvres et à ceux qui rencontrent des difficultés particulières; quant aux conditions auxquelles seront consentis les prêts, elles devraient varier autour d'une moyenne selon la solidité de l'économie du pays considéré, mais, d'une manière générale, les prêts publics bilatéraux devraient être à long terme et à faible taux d'intérêt et comporter des délais de grâce généreusement calculés.

54. Le Comité suggère que les pays industrialisés améliorent progressivement ces conditions et élèvent graduellement jusqu'à 80 p. 100 d'ici 1975 la proportion de leurs transferts publics effectués sous forme de dons (ou consentent un effort du même ordre). Une proportion aussi élevée que possible de l'assistance officielle devrait être accordée en monnaies convertibles et sans condition. Quand l'aide est liée, il est juste que les remboursements soient liés à leur tour à l'exportation de produits déterminés du pays assisté, si celui-ci le désire.

55. Pour exécuter leurs plans de façon méthodique, les pays en voie de développement ont besoin d'être assurés d'une aide financière extérieure pour une période raisonnablement longue. Les pays dispensateurs devraient, par conséquent, concevoir davantage leurs opérations de prêt en fonction d'une planification à moyen terme. Les pays industrialisés devraient constituer des fonds nationaux de prêts aux pays en voie de développement gérés selon un programme et sur une base renouvelable pour pouvoir répondre aux besoins des pays en voie de développement sans être gênés par certaines exigences budgétaires.

56. Les plans des pays en voie de développement sont souvent désorganisés par des déficits imprévus de leurs recettes d'exportation. La baisse qui en résulte aussi bien dans les rentrées de devises que dans les recettes de l'Etat a fréquemment un caractère ou une durée tels qu'il est impossible d'y remédier par des mesures de soutien à court terme de la balance des paiements. Un mécanisme de financement supplémentaire destiné à résoudre ce problème a fait l'objet de discussions au sein de diverses instances internationales. La mise en oeuvre d'un mécanisme international de ce type devrait être l'un des objectifs de la prochaine Décennie.

57. En matière de financement extérieur, les organisations internationales ont un rôle de premier plan à jouer. Une proportion croissante des transferts de moyens financiers aux pays en voie de développement devrait être acheminée par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. Du même coup, il faudrait mettre ces institutions en mesure d'ajuster leurs opérations de prêt aux besoins propres à chaque pays, en ce qui concerne tant le volume que les conditions du financement. Il faudrait s'efforcer de mieux coordonner l'assistance bilatérale et l'assistance multilatérale.

58. La création de nouvelles liquidités internationales par le jeu du système de droits de tirage spéciaux devrait aussi être reliée à l'aide au développement. Plusieurs membres du Comité ont proposé que, en attendant les résultats des discussions internationales et des travaux en cours, on commence par mettre 50 p. 100 des nouvelles liquidités internationales créées par le fonctionnement du système à la disposition des pays en voie de développement intéressés à titre de contributions à l'Association internationale de développement. Le Comité examinera à nouveau cette question lors de sa prochaine session.

59. Les capitaux privés étrangers peuvent, eux aussi, jouer un rôle utile. Il importe toutefois de les orienter, de façon sélective, vers des activités qui soient conformes aux objectifs économiques et sociaux de chaque pays en voie de développement, tels qu'ils sont énoncés, en termes concrets, dans son plan national, et d'éviter que ces investissements privés étrangers n'aient éventuellement des effets négatifs sur la balance des paiements ou sur l'utilisation des ressources. Il appartient certes aux pays en voie de développement d'adopter les mesures propres à attirer les capitaux privés étrangers et à les orienter vers des emplois profitables, mais les pays développés devraient contribuer, par leurs politiques fiscales et autres, à encourager les investissements privés à l'étranger dans des activités d'intérêt social. Un des moyens importants qu'ils pourraient employer à cette fin serait d'étendre les systèmes existants d'assurances-investissements contre les restrictions au transfert de recettes, contre l'expropriation et contre les autres risques non économiques.

60. La répartition des transferts de moyens financiers entre les pays en voie de développement a été extrêmement inégale et fortement influencée par des considérations politiques souvent étrangères à la stratégie internationale du développement. Afin de favoriser le progrès méthodique des pays en voie de développement et celui du monde, en général, l'assistance extérieure devrait être allouée avec le souci d'assurer plus d'équité et plus d'efficacité. Des critères appropriés énoncés de manière à aider les pays et organisations dispensateurs à compléter mutuellement l'aide qu'ils dispensent pour en assurer une répartition convenable auraient leur utilité. Il faut évidemment souligner que le problème n'est pas susceptible d'une seule et unique solution, du fait que l'importance relative qu'il convient d'attribuer à l'équité et à l'efficacité pose une question d'éthique et aussi parce que les différents aspects de ces deux notions ne peuvent tous se ramener à des critères suffisamment mesurables. Les complexités inhérentes au sujet exigent une étude plus approfondie, mais il est néanmoins possible de donner quelques indications en vue d'améliorer la répartition actuelle de l'assistance.

61. On peut distinguer quatre critères principaux à retenir pour l'allocation de l'aide, à savoir :

- a) Les besoins des pays en voie de développement;
- b) Leurs propres efforts de développement;
- c) Leurs réalisations dans l'emploi productif de l'aide;
- d) Leurs ressources et leurs potentialités.

La stratégie du développement doit être foncièrement conçue pour les êtres humains; plus ils seront nombreux, plus les besoins seront grands. Toutefois, c'est dans le niveau du revenu par habitant qu'il faut voir l'indicateur fondamental des besoins d'assistance. Cela étant, l'équité veut que, plus le pays est pauvre, plus considérable soit l'aide qu'il recevra par habitant. Toutefois, il faut également tenir compte, dans la manière dont l'aide est dispensée, d'autres besoins du développement et d'autres problèmes, comme par exemple ceux qui résultent de l'évolution de la balance des paiements. D'autre part, ainsi qu'il est souligné plus haut, c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité du développement. Par conséquent, l'aide doit leur être fournie selon les efforts qu'ils font pour mobiliser leurs ressources nationales et qui témoignent aussi de leur aptitude à faire de l'aide un usage efficace. Il faut également considérer les réformes de structure et l'amélioration de la répartition des revenus comme des critères convenables pour mesurer les efforts que les pays consentent pour leur développement. Il est évident que la capacité d'employer l'aide utilement pour une bonne planification, ainsi que pour une préparation et une exécution convenables des projets, doit toujours être un critère important à appliquer pour l'allocation de l'aide. Il convient également de tenir compte de la capacité qu'a chaque pays d'utiliser judicieusement ses ressources et ses potentialités. Le Comité examinera plus en détail les critères à adopter pour l'allocation de l'assistance à une de ses prochaines sessions.

b) Assistance technique et scientifique

62. Les années qui ont suivi la guerre ont été marquées par l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies ainsi que dans le cadre d'accords bilatéraux. Un vaste mécanisme a été mis en place pour acheminer les compétences requises de l'endroit où elles étaient relativement abondantes à celui où leur insuffisance faisait obstacle au progrès économique et social. Pendant la prochaine décennie, il faudrait renforcer ce mécanisme et, le cas échéant, le renover et l'étendre à des secteurs où des besoins restent à satisfaire.

63. Les moyens de caractère international mis à la disposition des pays en voie de développement devraient leur être fournis sous forme concentrée et viser à résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus critiques. Le plan de développement du pays devrait être l'instrument essentiel de cette concentration. Il conviendrait que les divers types d'assistance technique offerts par les organisations internationales se renforcent mutuellement, mais il faudrait aussi que cette assistance soit efficacement coordonnée avec l'assistance bilatérale.

Il faudrait redoubler d'effort pour tirer parti de l'expérience acquises par les experts de l'assistance technique internationale. Il est indispensable que les experts aient les qualifications requises par les tâches qu'on leur confie, et entre autre chose, qu'ils s'efforcent de faire bénéficier leurs homologues des pays en voie de développement de leur savoir et de leur expérience.

64. Un effort plus intense s'impose à l'échelon international pour organiser, renforcer et promouvoir la recherche scientifique et les activités technologiques qui peuvent présenter un intérêt pour l'expansion et la modernisation de l'économie des pays en voie de développement. Il faudrait s'attacher tout particulièrement à encourager les techniques qui conviennent à ces pays, surtout dans des domaines comme ceux qui concernent l'outillage agricole, la transformation des denrées alimentaires, les machines et le matériel de transport, les télécommunications, les matériaux de construction et le logement. Il est également nécessaire que la recherche appliquée porte sur l'utilisation de l'énergie solaire, la mise en valeur des eaux souterraines et l'épuration et le dessalement de l'eau, recherches qui seraient profitables au monde entier. L'emploi efficace d'un personnel international de recherche peu nombreux et la similitude des problèmes du développement exigent une coopération régionale étayée par les institutions internationales. Il faut également veiller à éviter que les politiques d'aide et d'investissement suivies par les pays industrialisés envers des pays en voie de développement aboutissent à imposer à ces derniers, involontairement ou non, certaines techniques qui ne leur conviennent pas.

65. Les pays économiquement avancés devraient consacrer une fraction assez importante des ressources qu'ils affectent à la recherche et au développement à des projets spécifiquement adaptés aux besoins et à la situation des pays en voie de développement. Ils devraient aussi contribuer à la création d'institutions de recherche dans les pays en voie de développement, surtout à l'échelon régional ou sous-régional. Il serait bon que les instituts scientifiques et techniques des pays développés augmentent les moyens dont ils disposent pour former du personnel venant des pays en voie de développement, afin que le fonds de connaissances auquel ceux-ci ont accès s'enrichisse rapidement. Les fondations et institutions privées, qui ont déjà joué un rôle très utile en encourageant la recherche sur des sujets tels que la mise au point de variétés de semences à rendement élevé, devraient encore contribuer à étendre et à diversifier les activités de recherche qui profitent aux pays en voie de développement. En ce qui concerne les rapports entre la recherche scientifique et le développement, le Comité espère qu'il lui sera donné de collaborer plus avant avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

D. Evaluation des progrès réalisés pendant la deuxième Décennie pour le développement

66. La deuxième Décennie du développement devrait être une entreprise continue destinée à harmoniser les politiques adoptées au niveau national et au niveau international pour accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement. Il convient donc d'envisager les dispositions à prendre pour procéder à des évaluations régulières des progrès réalisés vers les buts de la Décennie. Ces évaluations devraient porter plus particulièrement sur la mesure

dans laquelle les plans et politiques souhaités sont mis à exécution, les buts et autres objectifs atteints et les engagements remplis. Les évaluations devraient surtout avoir pour objet d'apporter aux politiques les ajustements et les modifications nécessaires et d'amener tous les participants à la Décennie à s'acquitter de leurs obligations découlant d'accords et d'engagements antérieurs, ainsi que de fournir l'occasion de fixer les nouveaux buts et politiques qui correspondraient aux besoins.

67. Le processus de développement économique et social concernant le niveau de vie de la population et les changements de la capacité productive des institutions et des pays, l'essentiel du travail à accomplir pour mesurer les progrès doit être entrepris au niveau national, auquel les buts sont arrêtés, les politiques formulées et les mesures appliquées. C'est pourquoi, dans le cadre de sa contribution à la Décennie du développement, chaque pays en voie de développement devrait veiller à se doter des moyens adéquats pour évaluer ses propres progrès et appliquer les politiques et les mesures qui entrent en jeu dans l'exécution des plans de développement. En adaptant les mécanismes existants et, au besoin, en en créant de nouveaux, il faudrait faire et organiser des évaluations régulières et opportunes afin de pouvoir porter des jugements aussi prompts et aussi exacts que possible sur les politiques et les programmes, ainsi que, le cas échéant, sur les priorités et les objectifs. La communauté internationale se doit d'apporter son aide en la matière au moyen d'avis techniques et par la diffusion de renseignements.

68. L'évaluation des problèmes et des progrès du développement fait déjà partie du mécanisme de consultation existant entre pays dispensateurs et pays bénéficiaires appartenant à des ensembles différents - par exemple les consortiums d'assistance et groupes consultatifs de la Banque mondiale et le système inter-américain organisé sous les auspices de l'Alliance pour le progrès. Il serait utile d'élargir et de renforcer ce mécanisme de consultation et de rattacher l'examen effectué dans son cadre aux buts, objectifs et politiques de la prochaine décennie. Des dispositions pourraient être prises, peut-être au niveau de groupes, pour que les pays bénéficiaires ayant des problèmes similaires, dont la participation au mécanisme de consultations n'avait pas encore été prévue y participent désormais.

69. Les liens qui unissent les pays voisins et la similitude de leurs problèmes mettent en évidence le rôle et la valeur particulière des évaluations à l'échelon régional. Des évaluations faites dans le cadre d'accords régionaux non seulement permettent d'utiliser une connaissance approfondie de la situation dans la région pour en examiner les principaux problèmes et politiques, en particulier les aspects qualitatifs des changements institutionnels, mais aussi renforcent les échanges et la coopération à l'intérieur de la région. Il serait logique qu'elles soient effectuées par les commissions économiques régionales en collaboration avec les organes techniques de l'ONU et les institutions qui lui sont reliées. Dans les régions où fonctionnent des systèmes d'évaluation périodiques, les commissions économiques régionales devraient coordonner leurs activités d'évaluation avec les systèmes en question de manière à éviter le double emploi.

70. Pour donner à la Décennie du développement la cohésion voulue en tant qu'entreprise internationale, il importe d'avoir une vue d'ensemble et de mesurer régulièrement les réalisations des pays en voie de développement en les comparant et par rapport aux buts et objectifs de la Décennie. Ces évaluations globales devraient permettre de définir les obstacles qui continuent à entraver le progrès économique et social des pays en voie de développement, de suggérer des remèdes et de revoir les buts et objectifs compte tenu de l'évolution de la situation. L'ONU devrait faire chaque année une étude globale des progrès accomplis, dans une perspective internationale d'ensemble. Il serait bon de compléter ces études annuelles par un examen en profondeur périodique, mais moins fréquent, que les organismes techniques de l'ONU et des institutions apparentées feraient de certains problèmes sectoriels. L'étude annuelle globale et les examens périodiques techniques aideraient les gouvernements, par les discussions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, à suivre de près non seulement la marche du développement économique et social, mais aussi le fonctionnement des rouages et méthodes de la Décennie du développement elle-même.

71. Il serait utile de disposer, de temps à autre, d'évaluations indépendantes faites par des experts au niveau global comme au niveau régional. Les avis indépendants d'experts réputés pourraient avoir une influence sensible sur l'élaboration des politiques, contribuant par là même à renforcer l'action nationale et internationale en vue d'un progrès économique et social plus rapide.

72. Certains membres du Comité pensent que l'Assemblée générale devrait examiner la possibilité de créer un conseil du développement mondial composé d'experts indépendants nommés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, mais ne représentant ni des gouvernements ni des institutions, qui pourrait avoir un personnel peu nombreux mais qui lui serait propre. Ce conseil aurait pour fonction d'examiner les critères utilisés par les organismes nationaux, régionaux et mondiaux dans leurs programmes d'évaluation, d'agir en tant que tribunal de dernière instance, d'exprimer des jugements sur les différences d'évaluations de ces organismes et d'établir aux fins d'examen par le Secrétaire général et par l'Assemblée générale une évaluation annuelle d'ensemble résumée, sur les progrès des pays développés et des pays en voie de développement vers les objectifs de la Décennie du développement. Certains autres membres du Comité ont exprimé les réserves concernant la création d'un nouvel organe qui, à leur avis, risquait de faire double emploi et ne constituerait peut-être pas un instrument efficace.

73. Le Comité estime que les évaluations nationales et internationales des progrès ne peuvent être effectuées avec succès que si l'on dispose de renseignements statistiques appropriés. Il convient donc d'étendre et d'améliorer les services statistiques des pays en voie de développement. C'est un secteur où l'aide technique et financière de la communauté internationale a une grande importance. Il faut également s'efforcer de mettre au point des indices de progrès économique et social mieux appropriés et de renforcer l'harmonisation internationale des concepts et de la nomenclature statistiques. Il est souhaitable à cet égard d'assurer la normalisation de présentation des plans de développement, qui devrait comprendre une liste minimum d'objectifs correspondant aux normes statistiques internationales.

74. Les idées formulées au sujet de l'évaluation des progrès réalisés pendant la deuxième Décennie du développement seront examinées plus en détail lors d'une session ultérieure du Comité.

II. PLANIFICATION ET EXECUTION DES PLANS (PARTICULIEREMENT DANS LA REGION DE LA CEAE0)

A. Aspects institutionnels de la planification et de l'exécution des plans

75. En poursuivant ses travaux sur la planification et l'exécution des plans, le Comité a passé en revue quelques-uns des problèmes caractéristiques du cadre institutionnel de la planification et de l'exécution des plans dans la région en voie de développement de la CEAE0. Le Comité a relevé des similitudes marquées entre les insuffisances du processus de planification dans les régions en voie de développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie 8/. Le Comité se propose de procéder ultérieurement à une analyse systématique et comparée des problèmes de la planification et de l'exécution des plans dans les pays en voie de développement. Cette synthèse, en faisant mieux comprendre la nature des problèmes que pose la planification, pourrait contribuer à renforcer la planification qui est un instrument important pour la promotion du développement économique.

76. Au cours des deux dernières décennies, tous les pays d'Asie en voie de développement en sont venus à accepter la planification comme un moyen d'allouer leurs ressources limitées selon un ordre de priorité en vue d'accélérer la croissance et d'élever les niveaux de vie. La mesure dans laquelle les gouvernements et les populations se sont engagés dans le domaine de la planification laisse cependant beaucoup à désirer. Dans plusieurs pays où pareil engagement a été pris, l'institution nationale chargée de la planification a perdu, au cours des dernières années, beaucoup de son autorité et de son prestige auprès des ministères. Non seulement l'engagement pris par le gouvernement a été insuffisant, mais le processus de planification s'est trouvé affaibli du fait qu'il lui a manqué l'appui sans réserve de l'industrie privée organisée et de diverses organisations importantes. Le rôle et l'efficacité de la planification ont donc diminué dans plusieurs pays. Pour rendre à l'organisme national de planification son influence première, on s'est efforcé de le rapprocher du Cabinet du chef du pouvoir exécutif. Dans quelques pays, la planification a eu tendance, de ce fait, à devenir plus efficace. Cependant le succès remporté a été fonction de l'intérêt personnel que le chef du pouvoir exécutif portait à la planification et au processus de planification, autant que des qualités et de la compétence professionnelles des planificateurs eux-mêmes.

77. Pendant la deuxième Décennie pour le développement, les pays auront pour tâche primordiale d'examiner à fond les raisons qui expliquent l'affaiblissement de la planification, ainsi que d'élaborer et d'appliquer des politiques propres à renverser cette tendance. Dans l'exécution de cette tâche, il importera de revoir le cadre institutionnel où se rejoignent les secteurs public et privé, en vue

8/ Les vues du Comité sur les problèmes de la planification et de l'exécution des plans en Afrique et en Amérique latine sont exposées dans les rapports sur ses deuxième et troisième sessions. Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément No 7 (E/4362) et ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 7 (E/4515).

de resserrer les liens qui les unissent de manière à établir des relations de travail et une base de collaboration, ainsi que pour mettre au point des moyens efficaces qui permettent d'influer sur les décisions de principe critiques dans le secteur privé. A cet égard, il faudra indiquer clairement à tous les secteurs de la population quels sont les objectifs du plan et les efforts à faire pour les atteindre et chercher à s'assurer leur coopération dans l'exécution du plan.

78. Des stratégies du développement insuffisantes ou défectueuses sont souvent à l'origine des résultats peu satisfaisants de la planification. On a fréquemment perdu de vue le but essentiel de la planification - favoriser la transformation de la structure de l'économie par une orientation délibérée des courants d'investissements suivant un ordre de priorité préétabli - pour viser uniquement un taux de croissance élevé. Tant que la demande extérieure est demeurée forte et qu'elle a été soutenue par des phénomènes tels que la guerre de Corée et celle du Viet-Nam, qui ont contribué à assurer et à maintenir un taux de croissance élevé, la nécessité urgente d'une réforme de structure a été reléguée au second plan. De surcroît, la stratégie du développement a souvent donné la préférence alternativement à l'industrie et à l'agriculture, sans que des politiques pertinentes aient assuré la transmission des forces de croissance apparues dans le secteur privilégié à l'autre secteur. Etant donné les défauts inhérents à l'économie des pays d'Asie, le fait de s'en remettre aux forces du marché pour transmettre ces impulsions dynamiques a souvent eu pour résultat que le secteur négligé est devenu une entrave au développement global.

79. La planification a eu, dans bien des cas, une portée partielle, laissant de côté le secteur privé. Parfois même la planification du secteur public a été limitée à l'infrastructure et aux éléments de base, le commerce, l'industrie et les questions financières restant hors du champ d'application du plan. Même lorsque les plans avaient un caractère global, on n'a pas cherché en général à élaborer des politiques en vue d'inciter le secteur privé à entreprendre des investissements et d'autres activités de manière que les activités du secteur public et du secteur privé en matière de développement soient orientées vers les objectifs du plan. Il est souhaitable d'adopter des plans d'ensemble, dans le cadre de politiques soigneusement élaborées, après consultation des représentants de divers intérêts privés pour amener le secteur privé à se conformer dûment à l'orientation et aux objectifs du plan. Chaque pays doit s'orienter vers une planification d'ensemble dans la mesure où il dispose de la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire pour pouvoir appliquer efficacement la politique adoptée.

80. Dans le secteur public, l'importance d'une coordination étroite entre l'organisme de planification et les organes techniques ne saurait être trop mise en évidence. Le plan d'ensemble à moyen terme devrait être conçu dans une perspective à plus long terme et réalisé selon un système de plans annuels. Jusqu'ici, très peu de pays d'Asie ont formulé des plans en perspective. La planification annuelle, elle non plus, n'a pas encore commencé d'une manière systématique. Les organismes de planification des pays de la CEAE0 devraient être dotés des moyens suffisants pour entreprendre aussi rapidement que possible le travail technique que suppose l'établissement d'un plan d'ensemble conçu dans une large perspective et exécuté selon un système de programmes annuels. Le rapport du Groupe de travail de la technique de planification annuelle dans la région de la CEAE0 qui s'est réuni récemment devrait se révéler utile pour les préparatifs en vue d'une planification annuelle 9/.

9/ Voir "Techniques de planification annuelle" (E/CN.11/L.236).

81. Parfois, l'échec du plan, loin de résulter d'une exécution défectueuse, s'explique par des lacunes au stade de l'élaboration dues au fait que l'on a formulé des hypothèses fausses au sujet de questions importantes comme la mobilisation des ressources, l'emploi et la disponibilité de ressources extérieures. Par exemple, l'impossibilité de se procurer les ressources que l'on avait crues disponibles a souvent entraîné une désorganisation sensible de l'exécution des plans. Le manque de moyens suffisants, qui permettent d'élaborer des projets est une grande lacune dans le processus de planification. De ce fait, on a constaté, dans bien des cas, qu'il n'existait pas de projets soigneusement évalués, prêts à être élaborés et exécutés, et que l'évaluation économique des projets était défectueuse.

82. Il faut améliorer considérablement le système pour que la planification contribue vraiment au processus de développement. Les pays doivent renforcer les moyens dont ils disposent sur le plan administratif pour exécuter leurs plans de manière qu'ils correspondent à la tâche à remplir. Les domaines suivants appellent une attention et des mesures particulières :

a) Elaboration des projets

Il faudrait s'efforcer d'organiser des services de planification au sein des ministères et de développer et renforcer suffisamment l'élaboration des projets au niveau national et international. Dans la mesure du possible, ce sont les ressortissants du pays intéressé qui devraient s'acquitter de cette tâche. Cependant, une assistance financière et technique accrue devrait être octroyée à cette fin par les pays qui accordent une aide au titre d'accords bilatéraux et par les organismes internationaux de façon à donner l'impulsion voulue à ces activités dont les ressortissants du pays considéré assumeront la responsabilité et prendraient l'initiative et à assurer une formation en cours d'emploi indispensable.

b) Rapports d'activité

Dans de nombreux pays, le fait que des projets n'aient pas été achevés ni menés à bien dans les délais prévus a nui considérablement à l'exécution des plans. Afin de régler les programmes d'investissement en veillant à ce que les projets et programmes soient exécutés en temps opportun et afin d'échelonner les investissements en fonction des efforts qui sont entrepris pour mobiliser des ressources, beaucoup de pays de la région doivent prendre des dispositions efficaces permettant de rendre compte des progrès réalisés et de les évaluer. Le choix d'un calendrier approprié pour la mise en oeuvre des projets a aussi beaucoup d'importance. A cette fin, la méthode du "chemin critique" peut être employée avec succès. Les deux conditions essentielles à remplir pour qu'il soit dûment rendu compte des progrès sont les suivantes :

- i) Le système de rapports d'activité doit être efficace et intégré et
- ii) Des dispositions administratives doivent être prises en vue d'éliminer complètement et rapidement les obstacles rencontrés;

c) Evaluation

Les gouvernements de certains pays en voie de développement ne se sont pas assez préoccupés d'évaluer avec soin les résultats obtenus dans chaque entreprise nouvelle comme dans l'ensemble de l'économie. Il importe de procéder à une évaluation de ce genre et d'en publier les résultats.

B. Stratégie du développement

83. Le Comité a noté avec intérêt les suggestions relatives à la stratégie du développement contenues dans un document (E/AC.54/L.34) traitant de certains problèmes de planification et d'exécution des plans dans la région de la CEAE0 que le secrétariat de la CEAE0 avait rédigé à son intention. Il n'a pas été possible d'examiner en détail les divers aspects des questions complexes qui sont en jeu, mais les paragraphes 84 à 103 ci-dessous indiquent les principaux points qui se dégagent du document en question.

84. Les mesures indiquées auront pour effet de rendre la planification plus efficace, mais ce sera la stratégie du développement qui sera adoptée dans les années à venir qui aura une importance cruciale. Les très rares pays qui sont intervenus activement dans le processus de développement afin de modifier rapidement la structure de leur économie au cours des deux dernières décennies ont eu de très graves difficultés en ce qui concerne la fourniture de matériel, l'équipement, les devises et les denrées alimentaires. Ces pays ont adopté une stratégie de développement industriel rapide en se fondant sur l'hypothèse que ses effets, en se propageant, donneraient un essor à l'agriculture qui, par une action en retour, constituerait un appui de plus en plus solide pour l'industrie. Les programmes de développement agricole eux-mêmes dépendaient dans une large mesure des facteurs les plus traditionnels et de réformes institutionnelles de caractère essentiellement marginal. On a constaté dans la pratique que cette action en retour ne se produisait pas et que l'impulsion donnée tant par les investissements dans l'industrie que par les progrès réalisés dans l'agriculture se trouvait arrêtée par les divers obstacles d'ordre institutionnel qui caractérisent le système agraire de l'Asie. S'il n'était pas possible d'éliminer ces obstacles, c'était, d'une part, en raison des positions clefs, du point de vue politique et social, créées par le système agraire lui-même et, d'autre part, en raison des fortes pressions démographiques qui s'exerçaient sur les terres et du chômage et du sous-emploi qui en résultaient. Les terres étaient tellement recherchées par suite de ces pressions démographiques qu'il a été impossible d'abaisser les loyers élevés et de mettre fin à l'usure et à l'exploitation intensive de la main-d'oeuvre agricole. La possibilité de tirer des revenus élevés des capitaux investis dans des secteurs moins productifs du point de vue social contribuait aussi à ralentir le rythme d'accroissement de la production agricole. La spirale inflationniste provoquée par les investissements forcés dans l'industrie, l'infrastructure et le logement ainsi que la stagnation de la production agricole, n'ont fait que renforcer ces tendances. Les coûts élevés et l'accroissement de la demande intérieure ont eu des effets nuisibles sur les exportations. La pénurie de ressources intérieures et extérieures a peu à peu étouffé les possibilités de croissance et il est devenu de plus en plus difficile dans ces pays de mener à bien l'exécution des plans.

85. La mise au point de variétés de semences à fort rendement, particulièrement de riz et de blé, est une heureuse innovation. Dans le domaine de l'agriculture, on a maintenant l'espoir non seulement de répondre aux besoins alimentaires de ces pays, mais même de fournir un excédent à d'autres secteurs. Le développement de l'irrigation et la mise au point de variétés de semences à fort rendement, qui exigent beaucoup de main-d'oeuvre et permettent d'obtenir plusieurs récoltes par an sur un même terrain, peuvent assurer les conditions nécessaires au déclenchement en Asie de la révolution agricole tant attendue. L'accroissement de la demande de main-d'oeuvre provoqué par ces progrès techniques pourrait même modifier les caractéristiques les plus fâcheuses des rapports entre propriétaires et fermiers en Asie. Les possibilités qu'offrent les nouvelles techniques pourraient aussi faciliter la réforme agraire et accélérer le processus de transformation de l'agriculture. Les possibilités techniques des variétés de semences à rendement élevé accroissent donc les chances de déclencher une réaction en chaîne qui, en fin de compte, permettrait de disposer des excédents nécessaires et créerait des conditions de marché propres à entraîner une transformation totale des structures.

86. Une mise en garde s'impose cependant : si les variétés de semences à fort rendement peuvent être une arme puissante au service du progrès économique et social, elles doivent être maniées avec beaucoup de prudence. Entrepris à la hâte, sans la préparation voulue, l'ensemencement des terres avec ces nouvelles variétés peut provoquer des dégâts irréparables et freiner gravement le progrès des pays intéressés. Ces variétés exigent, par exemple, une forte protection contre les insectes et les parasites, des méthodes modernes d'irrigation et d'utilisation des engrais, un désherbage minutieux et intensif, ainsi que d'autres techniques agricoles complexes. Là où ces pratiques font défaut, les risques de mauvaises récoltes sont très grands. Dans les conditions actuelles de l'agriculture en Asie, la marge dont disposent les agriculteurs pour s'assurer contre les risques est extrêmement faible et peut être insuffisante pour compenser les pertes. On constate l'ampleur du danger en examinant de près les moyens d'irrigation et de gestion des eaux dans la région. L'absence d'un approvisionnement en eau assuré dans de vastes régions, le fait que la plupart des projets d'irrigation sont tributaires des pluies très incertaines de la mousson, les systèmes d'irrigation par gravité, l'insuffisance de l'irrigation au moyen des eaux souterraines et, surtout, le système intermittent de gestion des eaux nécessité par les variétés à fort rendement sont autant de problèmes qu'il faut résoudre avant de généraliser l'emploi des variétés nouvelles. Dans les districts ou villages où les méthodes de gestion des eaux sont perfectionnées, ces variétés peuvent et doivent être adoptées sans tarder, et les éléments de production nécessaires doivent aussi être fournis à mesure que les agriculteurs apprennent à les utiliser. Etant donné les risques à courir, il faut sélectionner très soigneusement les villages et districts en question. Mieux vaut, en la matière, faire preuve de modération que d'un enthousiasme excessif ou que céder à des pressions politiques. Les zones en question sont, par la force des choses, peu étendues pour le moment mais, tôt ou tard, le nouveau programme atteindra ses limites à mesure qu'elles s'y trouveront englobées.

87. En outre, ce procédé sélectif laissera nécessairement de côté de vastes régions dans la plupart des pays. Ce qu'il faut, par conséquent, c'est non pas se concentrer exclusivement sur les variétés à fort rendement et sur les techniques

qu'elles exigent, mais effectuer simultanément des investissements pour développer les réseaux d'irrigation, assurer la conservation des ressources hydrauliques et mettre au point des variétés et des techniques adaptées aux régions moins riches en eau. En effet, si l'on considère l'ensemble de la superficie agricole, l'eau reste l'élément le plus important; les avantages qu'elle procure n'ont jamais été mis en doute. En fait, vu l'ampleur des risques courus et les devises dont il faut disposer pour acheter des engrais et des pesticides, l'accroissement de la production totale résultant des investissements dans la mise en valeur des ressources hydrauliques sera peut-être tout aussi élevé que celui que permettrait d'atteindre la nouvelle stratégie de développement agricole fondée sur le programme de variétés à fort rendement.

88. Dans l'intervalle, il faut reconnaître que sur le plan social, la nouvelle stratégie a notamment pour effet d'accentuer les inégalités de revenus entre les régions d'un même pays et les divers éléments de la population qui ont déjà atteint, dans de nombreux pays, le seuil de tolérance sociale. En effet, le coût élevé des éléments de production et les risques qu'ils comportent empêcheront la grande masse des petits et moyens agriculteurs d'adopter les techniques nouvelles et d'en tirer profit s'ils ne peuvent bénéficier des facilités de crédit et de l'assurance agricole dont ils ont besoin. De plus, bien que les nouvelles méthodes puissent avoir pour effet d'accroître la demande de main-d'oeuvre (comme cela s'est effectivement produit dans plusieurs cas), les bénéfices considérables qu'elles permettent d'obtenir - ajoutés aux problèmes que connaissent les grands propriétaires fonciers pour diriger la main-d'oeuvre nombreuse qu'ils ont embauchée - ont favorisé l'adoption de techniques de production exigeant de gros capitaux et peu de main-d'oeuvre. Il faut donc examiner de très près les conséquences qui en résultent pour la main-d'oeuvre agricole qui ne possède pas de terres. Pour ces raisons et compte tenu des effets qui peuvent s'exercer ultérieurement sur la stabilité politique et sociale, il y a tout lieu d'aller de l'avant dans la transformation des structures du système agraire, même en s'efforçant parallèlement d'exploiter au maximum les nouvelles possibilités techniques dans l'avenir immédiat.

89. Il convient de souligner qu'il n'existe pas de stratégie unique qui puisse être considérée comme universellement applicable. Les gouvernements de la région feraient preuve de prudence en procédant à de nombreux essais de programmation en vue de déterminer quels seraient la combinaison et les éléments de production optimale pour les différentes régions de leur pays, et de voir s'il serait possible d'opérer des réformes institutionnelles, en tenant compte de ces facteurs et d'autres considérations pertinentes.

90. La nécessité de procéder à des calculs aussi prudents tient à ce que le développement de l'agriculture ne constitue pas, dans ces pays, une fin en soi. En effet, l'objectif fondamental consiste en partie à élever le niveau de vie de la population rurale et, en partie, à contribuer à accélérer le progrès dans d'autres secteurs de l'économie. L'agriculture a donc non seulement pour but d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs, mais, ne fût-ce que pour son propre soutien, de produire les capitaux nécessaires au développement des autres secteurs. C'est pour cette dernière raison que le coût des progrès techniques dans l'agriculture est un facteur important. Les innovations techniques qui exigent un appui constant sous forme d'investissements de la part d'autres secteurs

ne sont peut-être pas justifiables du point de vue de la croissance économique à long terme des pays. Or, la faute n'en revient pas nécessairement à la seule technologie agricole. Même dans les conditions actuelles du progrès technique, on pourrait mobiliser une épargne rurale considérable si l'on pouvait élaborer et appliquer les dispositions et politiques institutionnelles voulues. L'accroissement des revenus de l'agriculture augmenterait les possibilités de mobiliser cette épargne et de l'utiliser à d'autres fins.

91. La majeure partie de l'épargne totale dans la région de la CEAE0 provient du secteur privé; à en juger d'après les données disponibles, la proportion de l'épargne imputable à ce secteur varie entre 56 et 88 p. 100. Pourtant, la propension du secteur privé à épargner n'est nullement aussi forte qu'elle devrait l'être; à la limite, elle est, dans plusieurs cas, plus forte dans le secteur public. L'usage qui est fait de l'épargne privée n'est pas toujours non plus celui auquel il faudrait donner la priorité pour accélérer le développement, ce qui pose de grands problèmes quant à l'ampleur et aux méthodes de transfert des ressources du secteur privé au secteur public pour hâter la croissance économique et atteindre les objectifs sociaux que l'on s'est fixés. Le régime fiscal qui a été l'instrument principal des transferts de fonds, a été mis au point avec le temps pour faire face aux dépenses d'administration courantes et autres frais et non pas pour amorcer ou accélérer le développement économique. La considération qui est à la base de l'idée de fiscalité est celle de la commodité administrative et du moindre effort à faire pour réunir les ressources nécessaires. Du point de vue du développement, il faut évoluer non seulement vers des méthodes propres à porter les recettes fiscales à leur maximum, mais, en ce qui concerne l'incidence de l'impôt, vers l'imposition dans les secteurs où les excédents résultant de la croissance peuvent être mobilisés avec le plus d'efficacité pour atteindre les objectifs visés. Il ne faut pas sous-estimer le rôle que la fiscalité et les dépenses de l'Etat peuvent jouer dans la région. La part des recettes publiques dans le revenu national total varie entre 10 et 20 p. 100, tandis que la part des dépenses publiques se situe entre 11 et 20 p. 100 dans la région. Ces pourcentages devraient donner à l'Etat suffisamment de prise pour contrôler, guider et orienter le courant de ressources dans la direction voulue, sans trop de difficultés, en particulier si on y ajoute - comme on devrait le faire - les moyens d'action qu'offrent les entreprises publiques qui sont gérées de la façon indiquée au paragraphe 34. S'il n'en est pas ainsi, cela tient surtout au fait que le système est mal articulé par suite d'un dualisme structural, ce qui affaiblit considérablement les moyens d'action de l'Etat. Le phénomène est devenu flagrant ces dernières années dans le cas de l'agriculture. Si l'on ne s'efforce pas de mobiliser et de transférer des capitaux selon un ordre de priorité préétabli et si l'on ne prend pas des mesures pour lever les obstacles réels qui freinent la production alimentaire et agricole, on pourra difficilement exploiter à fond les perspectives qui s'offrent à présent d'accélérer le développement dans tous les secteurs.

92. La production agricole dans la région a marqué un taux d'accroissement légèrement supérieur à celui de l'accroissement démographique au cours des vingt dernières années. Pourtant, l'agriculture n'a pas réussi à produire l'excédent nécessaire à la formation de capital et aux investissements. Dans bien des cas, il a fallu transférer des capitaux importants dans le secteur agricole. Cela tient en partie au fait que l'on a investi de grosses sommes pour couvrir des frais

généraux comme ceux qu'entraîne l'irrigation, afin d'accélérer la croissance de l'agriculture, au fait que l'on a donné la préférence aux investissements dans les grandes exploitations exigeant beaucoup de capitaux et au fait que le système agricole et les valeurs sociales traditionnels offrent d'autres possibilités d'utiliser l'épargne à des fins non productives. Le désir de posséder des terres, la stagnation et le dualisme qui caractérisent ce genre d'économie créent souvent des conditions dans lesquelles les excédents éventuels sont détournés vers la consommation et la constitution de stocks à des fins spéculatives, et non vers des investissements productifs.

93. Dans ces conditions, une politique de prix garantis élevés pour les matières premières d'origine agricole pourrait, en soi, accentuer les imperfections du marché en transférant des ressources à ceux qui en profitent déjà. Les perspectives d'exportation risquent aussi de subir le contrecoup d'une hausse des prix des matières premières d'origine agricole et des produits alimentaires. La politique adoptée devrait donc viser à réduire les gains supplémentaires que l'épargne rurale peut réaliser dans les usages non productifs. La première mesure à prendre doit être la réglementation du marché, surtout pour les céréales alimentaires et autres produits primaires. On peut commencer par créer des stocks régulateurs et par lancer des opérations sur le marché libre en vue d'empêcher les investissements en stocks, la spéculation sur les céréales ou les investissements excessifs et la multiplication des intermédiaires. Il faudrait avoir recours aux stocks régulateurs et aux opérations sur le marché libre non seulement pour atténuer les variations saisonnières et annuelles des prix des céréales, mais aussi pour appliquer une politique des prix des produits agricoles à long terme. S'il est vrai que les prix maintenus à longue échéance devraient être suffisants pour assurer aux petits exploitants un revenu convenable et les encourager à produire davantage, il faut cependant se garder de fixer des prix minima garantis si élevés qu'ils favorisent, en réalité, l'emploi peu rentable des ressources, fréquent dans les grandes exploitations. On pourrait aussi étendre progressivement les opérations sur le marché libre pour introduire un élément compétitif dans la structure du marché rural, diminuant ainsi les bénéfices excessifs découlant d'un monopole, tirés des utilisations non productives de l'épargne rurale. Ce processus peut être accéléré par la réforme agraire, suivie par la formation d'associations d'agriculteurs et de coopératives rurales, comme cela s'est fait en Chine (Taïwan). Ces associations permettent d'établir avec le marché monétaire urbain un lien direct que l'épargne pourra suivre pour être canalisée régulièrement vers des emplois plus productifs.

94. En ce qui concerne l'épargne urbaine, il est moins difficile de la mobiliser que l'épargne rurale. Cependant il y a lieu de penser que l'on pourrait accroître considérablement le volume de l'épargne susceptible d'être mobilisé aux fins d'investissement en empêchant les dépenses de luxe, dans le secteur public comme dans le secteur privé, et en offrant des possibilités d'investissements en valeurs et en comptes d'épargne qui, combinant de diverses manières le facteur sécurité et le facteur rendement, attireraient davantage les épargnants. En ce qui concerne l'épargne des sociétés, la tendance des grandes sociétés à redistribuer une part plus importante des bénéfices sous forme de dividendes et la multiplication des sociétés dans le secteur tertiaire montrent bien que la pression qui s'exerce sur la consommation augmente dans la région; cette évolution, si rien n'est fait pour

l'enrayer, réduira certainement le volume de l'épargne. Les pays de la région doivent encore apprendre à laisser la consommation s'accroître juste assez pour stimuler la production, mais pas suffisamment pour diminuer le volume de l'épargne et des investissements. Ils ne peuvent l'apprendre qu'en recueillant soigneusement et en assimilant les données de l'expérience, après une étude approfondie du comportement de divers secteurs de la population en matière d'épargne et non en se fondant sur des hypothèses préétablies.

95. De 1955 à 1967, le taux annuel d'accroissement des exportations des pays de la CEAE0 en voie de développement a représenté un tiers environ de celui des pays développés et moins du quart de celui des pays développés de la CEAE0. Ces résultats médiocres sont imputables, en partie, à une baisse des prix des exportations, reflétant le fait que la communauté internationale n'a pu s'entendre sur un système de stabilisation des prix qui empêcherait les transferts de ressources des pays en voie de développement aux pays développés. Cependant, la structure des exportations de la région par produits témoigne d'un changement important. Les exportations d'articles manufacturés augmentent plus rapidement que celles des produits primaires, renforçant ainsi les éléments les plus dynamiques des échanges. Si les mesures de promotion des exportations ont déjà beaucoup retenu l'attention dans la région, il n'en a pas encore été de même de la question des réformes de structure à apporter à la base de production orientée vers l'exportation. Le problème des exportations des pays en voie de développement exige des solutions à la fois à long terme et à court terme. A longue échéance, il s'agit aussi de questions de planification quant au choix des industries et des techniques appropriées. A court terme, la solution de ce problème demande des mesures de politique générale afin de stimuler comme il convient les exportations éventuelles.

96. L'expérience acquise par les pays en voie de développement de la CEAE0 dans l'exportation d'articles manufacturés, bien que limitée à quelques pays et à une courte période, semble indiquer qu'il faut remanier la structure de la production en créant les industries pour les produits desquelles le marché mondial augmente rapidement et où la part de l'élément main-d'oeuvre dans le prix de revient total est relativement importante. Pour commencer, elles devraient être axées sur le marché national, sauf dans le cas de certaines ressources naturelles nationales qui peuvent servir de base solide dans la production des exportations. Ultérieurement, à mesure que l'on acquiert de l'expérience, on pourrait créer des industries travaillant uniquement pour l'exportation. Dans tous les cas, la stratégie du développement demande à être beaucoup plus orientée vers les exportations qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Il faut faire aux considérations de productivité beaucoup plus de place que s'il s'agissait d'une stratégie fondée uniquement sur le remplacement des importations par des produits nationaux. Les politiques à court terme devraient viser à mettre le secteur d'exportation à l'abri des pressions et tensions internes auxquelles une économie en voie de développement est inévitablement exposée; ce résultat pourrait également être obtenu en modifiant le taux de change. On cherche parfois à y parvenir en créant des zones d'exportation ou des entrepôts en douane. Etant donné qu'il est impossible de protéger complètement la production destinée à l'exportation contre les fluctuations des salaires et des prix sur le marché intérieur, les pays de la région ont mis au point divers systèmes de compensations ou de subventions. Leur objectif est de dédommager les exportateurs pour les pertes qu'ils subiraient s'ils exportaient leurs produits au lieu de les vendre sur le marché national. De même que les tarifs douaniers

protectionnistes, ces systèmes présentent un grave danger en ce sens qu'ils peuvent facilement aboutir à la création de monopoles qui se servent alors de leur pouvoir pour perpétuer le système au détriment du reste de la communauté. Il est nécessaire, comme l'a fait observer la Conférence des planificateurs économiques d'Asie 10/, de calculer les coûts relatifs de ces mesures sur le plan intérieur, non seulement pour déterminer le sacrifice que la communauté est invitée à faire pour les appuyer, mais aussi pour voir s'il est possible de porter les avantages à leur maximum en combinant d'une autre manière les divers types de stimulants. Enfin, l'impossibilité pour l'administration de s'acquitter de la lourde tâche qu'impose la mise en oeuvre de ces systèmes, parallèlement aux diverses mesures de contrôle des importations et des changes, a suggéré l'idée d'assouplir les restrictions de façon sélective, les pays adoptant, autant que possible, un système automatique et autonome qui donne l'impulsion nécessaire aux exportations sans exiger un trop grand sacrifice des consommateurs en général. Le système de primes de change du Pakistan, exemple typique de ce genre de systèmes semi-automatiques de subvention des exportations, fonctionne de manière assez satisfaisante depuis plusieurs années. Ces systèmes ont le grand inconvénient de détourner le courant d'investissements de l'orientation prioritaire indiquée dans les plans.

97. Bien que la plupart des pays de la région n'aient pas obtenu de bons résultats en matière d'exportations, la cadence des investissements dans la région ne s'est pas ralentie, grâce au fait que l'aide étrangère a doublé, passant d'un milliard de dollars à plus de deux milliards, pendant la période 1955-1965. Cette évolution présente toutefois un certain nombre d'aspects regrettables, qui inquiètent beaucoup les pays bénéficiaires. L'augmentation de la proportion des prêts par rapport aux dons, la forte proportion des prêts portant un intérêt élevé, le service croissant de la dette, la prédominance des prêts liés, l'incertitude de l'aide et la difficulté qu'il y a, de ce fait, à élaborer des projets et programmes d'investissement, sont quelques-uns des problèmes qui ont empêché l'aide étrangère d'exercer toute son influence sur l'effort de développement. Les efforts récemment faits pour augmenter la proportion des prêts accordés à des conditions libérales et le recours à des consortiums ont quelque peu atténué les difficultés. Les pays en voie de développement auront peut-être moins de mal à se procurer à l'étranger des prêts et des dons à des conditions plus raisonnables si la préparation et l'élaboration de leurs projets sont plus sérieuses et s'ils présentent une liste générale de projets prioritaires plutôt que d'essayer d'emprunter pour un projet en particulier. Au reste, l'allocation des devises est devenue une activité de planification importante dans quelques pays de la région, ce qui contribue à éviter l'exécution désordonnée des projets au gré des investisseurs étrangers. On a constaté aussi qu'il était utile pour les pays donateurs d'évaluer la mesure dans laquelle les projets méritaient une aide et de déterminer quel était leur intérêt dans les projets et plans de développement des pays bénéficiaires.

98. L'apport technique et financier fourni par les intérêts privés étrangers contribuera utilement au développement de l'Asie. Il faut cependant, comme il est indiqué au paragraphe 59, que les investissements privés étrangers soient dirigés de préférence vers les activités permettant d'atteindre les objectifs des programmes et des politiques de développement national, car autrement ils risquent d'entraîner des difficultés et un déséquilibre dans l'exécution des plans.

10/ "Rapport de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie : troisième session" (E/CN.11/804).

C. Intégration économique

99. La nécessité d'une coopération et d'une intégration régionales, en particulier pour les petits pays et pays peu développés d'Asie, est plus urgente que jamais. L'expansion insuffisante des exportations a beaucoup gêné l'exécution des plans en limitant sérieusement la capacité d'importation de la plupart des pays d'Asie. Les exportations traditionnelles, composées principalement de produits primaires, témoignent, comme dans tous les autres pays en voie de développement, d'une croissance lente, due à une demande trop rigide et à la concurrence des produits synthétiques. Les mesures de protection qu'impliquent les politiques de substitution des importations et l'exiguïté des marchés intérieurs nuisent aussi énormément à la capacité de leurs produits industriels de rivaliser sur les marchés étrangers. La plupart de ces pays ont beaucoup progressé depuis la guerre en ce qui concerne la substitution des importations dans les industries productrices de biens de consommation. En revanche, ils ne sont pas en mesure de se lancer dans la création d'industries de biens de production et d'industries de base, étant donné que leurs marchés intérieurs sont limités. La coopération et l'intégration régionales conçues comme un élément stratégique d'une politique de développement global pourraient engendrer une transformation radicale de la situation et entraîner une accélération rapide de leur rythme de développement.

100. La coopération et l'intégration régionales pourraient aider les pays d'Asie à se libérer de certaines des restrictions essentielles qui pèsent sur leurs ressources, ainsi que des contraintes qui les empêchent de mieux exploiter leur capacité de production et leur main-d'oeuvre qualifiée inutilisées, entraves qui prennent, dans un certain nombre d'entre eux des proportions inquiétantes. En outre, l'instauration entre eux d'une coopération pourrait les aider à attirer les capitaux et l'aide de l'étranger en conférant à leurs projets un caractère plus viable.

101. Cependant, l'immensité de l'Asie et son hétérogénéité freinent le développement de la coopération régionale. Dans le développement de l'intégration économique, les facteurs non économiques jouent un rôle aussi important que les facteurs économiques et, d'une façon générale, ne sont pas favorables en Asie. Derrière les conflits politiques qui caractérisent la région, on découvre le plus souvent une inégalité fondamentale de puissance qui résulte d'une inégalité de superficie, de population et de niveau de développement économique. Même entre petits pays, les relations politiques n'ont pas toujours été amicales. De plus, l'instabilité politique intérieure rend difficile l'institution de rapports économiques stables et permanents avec les pays limitrophes. Il n'en reste pas moins que la logique interne du développement économique et l'aspiration à la sécurité politique forcent les pays d'Asie à unir leurs efforts de développement dans de nombreux secteurs et pour de nombreux projets.

102. La CEAEO joue depuis sa création un rôle de premier plan dans le développement de la coopération régionale en Asie. Elle a élaboré un grand nombre des projets régionaux les plus importants et contribué à leur exécution. Cependant, les progrès, par nécessité, ont été lents et hésitants.

103. La CEAE0 a mis au point une méthode d'intégration partielle grâce à laquelle on s'efforce de grouper un nombre de pays aussi grand que possible autour d'un pôle d'intérêt commun, par exemple, la solution du problème des produits primaires, la création d'instituts de recherche communs, la construction d'un réseau routier intercontinental, l'appui aux programmes de mise en valeur des bassins fluviaux, la création d'entreprises industrielles communes et l'établissement d'institutions financières. Dans les conditions très difficiles qui règnent en Asie, l'adoption d'une méthode pragmatique comme celle-ci est peut-être inévitable et, en vérité, utile pour mettre de nouvelles forces au service de l'intégration. Le Comité a noté avec intérêt que la CEAE0 faisait de nouveaux efforts en vue d'éliminer les obstacles aux échanges intrarégionaux; les avantages de cette méthode résident dans le fait qu'elle démontre clairement la valeur de la coopération régionale et contribue ainsi à nourrir progressivement entre les pays le désir de la voir grandir. De plus, le développement, dans la région de la CEAE0, d'associations sous-régionales constituées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies est le signe manifeste que les pays subissent l'influence des idées de coopération régionale en vue d'accélérer leur développement économique et social.

III. DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DES TRAVAUX FUTURS

104. Le Comité partage le souci du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui souhaitent non seulement que la stratégie internationale du développement pour les années 1970 soit formulée avec beaucoup de soin, mais aussi que les travaux préparatoires soient terminés suffisamment tôt pour permettre au Conseil de mettre ses recommandations au point en temps voulu pour que l'Assemblée lance la Décennie en 1970. En conséquence, le Comité a décidé d'examiner plus particulièrement à sa prochaine (sixième) session la question de fond inscrite à son ordre du jour qui a trait à l'élaboration de directives et de propositions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il suggère que sa sixième session ait lieu au début du mois de janvier 1970 au Siège de l'ONU à New York.

105. Sur la base des échanges de vues qui ont déjà eu lieu et de ceux qui se dérouleront à la sixième session, le Comité a l'intention d'établir un rapport de synthèse plus complet sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Parmi les questions que l'on se propose d'examiner de façon plus approfondie figurent les suivantes : interdépendance des objectifs économiques et sociaux, croissance démographique, rôle de l'enseignement, répartition des revenus, coordination du Plan indicatif mondial pour le développement de l'agriculture avec les objectifs de la deuxième Décennie pour le développement, stratégie du développement industriel, division internationale du travail, transfert des connaissances techniques et assistance technique, coopération économique régionale, ordre de priorité concernant les mesures et dispositions de politique générale à prendre pour évaluer les progrès réalisés pendant la deuxième Décennie pour le développement. Les membres du Comité formuleront des observations sur les questions à étudier et les adresseront au Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement d'ici le mois d'août 1969 afin qu'elles soient communiquées aux autres membres en vue d'aider à l'établissement du rapport final qui aura trait à l'élaboration de directives et de propositions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

106. Le rapport du Comité sur ses quatrième et cinquième sessions sera communiqué aux organismes des Nations Unies afin qu'ils donnent leur avis sur les questions étudiées concernant l'élaboration de directives et de propositions relatives à la deuxième Décennie pour le développement et, en particulier, sur les sujets énumérés au paragraphe précédent.

107. Lors de sa session suivante, le Comité abordera l'autre question de fond inscrite régulièrement à son ordre du jour, à savoir les problèmes de planification et d'exécution des plans. Comme il a déjà été indiqué, le Comité se propose, en se fondant sur son évaluation des problèmes que posent la planification et l'exécution des plans dans différentes régions, de procéder, lors d'une session ultérieure, à une étude globale comparée. Ainsi qu'il l'a recommandé à ses sessions antérieures et conformément à la résolution 1259 (XLIII) du Conseil économique et social, le Comité examinera aussi les problèmes de la planification annuelle dans les pays en voie de développement.

108. Le Comité remercie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'avoir invité à tenir une de ses sessions futures au siège de la CEE. Le Comité espère qu'il sera possible de prendre des dispositions pour qu'il y tienne une session, au cours de laquelle il souhaitera examiner notamment les problèmes correspondants que pose la planification dans les pays développés.

Blank page

Page blanche

Blank page

Page blanche

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS A LA QUATRIEME SESSION

Membres du Comité

- M. Gamani Corea, Secrétaire permanent, Ministère de la planification nationale et des affaires économiques (Ceylan)
- M. Nazih Deif, Institut de recherches et d'études statistiques (République arabe unie)
- M. A. N. Efimov, Directeur de l'Institut de recherche économique du Gosplan (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. Paul Kaya, Secrétaire administratif du Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente
- M. J. A. Lacarte, Ambassadeur d'Uruguay en Argentine
- M. T. J. Mboya, Ministre de la planification et du développement économiques du Kenya
- M. Max F. Millikan, Directeur du Centre d'études internationales, Massachusetts Institute of Technology (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Saburo Okita, Président du Centre de recherche économique japonais (Japon)
- M. M. L. Qureshi, membre de la Commission de planification du Pakistan et Conseiller spécial de la Banque africaine de développement
- M. K. N. Raj, professeur d'économie, Université de Delhi (Inde)
- M. W. B. Reddaway, professeur d'économie politique, Université de Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Jean Ripert, Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (France)
- M. Raúl Sáez, Président de l'Empresa Nacional de Electricidad S.A. (ENDESA) (Chili)
- M. Germánico Salgado, Directeur du Département des affaires économiques, Organisation des Etats américains
- M. Jakov Sirotkovic, professeur d'économie, Université de Zagreb (Yougoslavie)

M. Jan Tinbergen, professeur de planification du développement, Institut économique des Pays-Bas (Pays-Bas)

M. Zdeněk Vergner, Secrétaire général adjoint, Conseil économique national (Tchécoslovaquie)

Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

M. Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

M. Jacob L. Mosak, Directeur et adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

M. Tse Chun Chang, Directeur adjoint du Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement

M. Andrew G. Brown, Chef de la Section de la planification économique, Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement

M. Omprakash Talwar, économiste hors classe, Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement; Secrétaire du Comité

M. Andrews K. Pianim, économiste adjoint de première classe, Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement

Commission économique pour l'Afrique

M. A. L. Mullier, Directeur de la Division de la recherche et des statistiques

M. J. H. Mensah, Directeur de la Division du commerce et de la coopération économique

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

M. G. A. Marzouk, Chef du Centre régional des projections et de la programmation économiques

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

M. Sidney Dell, Directeur du Bureau de New York

M. Gerassimos Arsenis, Chef de la Section des plans commerciaux

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

M. Samuel Lurie, Conseiller principal, Cabinet du Directeur exécutif

Institut africain du développement et de la planification économiques

M. George Abangwu, conférencier

Institut asiatique du développement et de la planification économiques

M. D. V. Ramana, économiste du développement

Institut latino-américain de planification économique et sociale

M. Jose Ibarra, Directeur adjoint du Programme de formation

Programme des Nations Unies pour le développement

M. Robin T. Miller, Chef de la Division de l'évaluation

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

M. V. Dayal, Bureau de New York

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

M. Beat A. Jenny

Institutions spécialisées et AIEA

Organisation internationale du Travail

M. N. N. Franklin, Conseiller économique

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. W. H. Pawley, Directeur du Bureau consultatif des politiques

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. H. Ben Amor, Division des sciences sociales appliquées

Organisation mondiale de la santé

Sir John Charles, consultant

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS A LA CINQUIEME SESSION

Membres du Comité

- M. Paul Kaya, Secrétaire administratif, Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente
- M. J. A. Lacarte, Ambassadeur d'Uruguay en Argentine
- M. T. J. Mboya, Ministre de la planification et du développement économique du Kenya
- M. Max F. Millikan, Directeur du Centre d'études internationales, Massachusetts Institute of Technology (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Saburo Okita, Président du Centre japonais de recherche économique (Japon)
- M. Jozef Pajestka, Directeur de l'Institut de planification (Pologne)
- M. M. L. Qureshi, Membre de la Commission de planification du Pakistan et Conseiller spécial à la Banque africaine de développement
- M. K. N. Raj, Professeur de sciences économiques à l'Université de Delhi (Inde)
- M. W. B. Reddaway, Professeur d'économie politique à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Jean Ripert, Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (France)
- M. Germánico Salgado, Directeur du Département des affaires économiques, Organisation des Etats américains
- M. Jan Tibergen, Professeur de planification du développement, Institut néerlandais des sciences économiques (Pays-Bas)
- M. Zdenek Vergner, Secrétaire général adjoint, Conseil économique national (Tchécoslovaquie)

Conseiller

- M. Evgueni V. Khrustalev*, Conseiller, Ambassade de l'URSS à Bangkok et représentant permanent auprès de la CEAE0

Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

- M. Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
- M. Jacob L. Mosak, Directeur et adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
- M. Tse Chun Chang, Directeur adjoint du Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement
- M. Omprakash Talwar, économiste principal, Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement; Secrétaire du Comité
- M. Gunal Kansu, économiste, Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement
- M. Andrews K. Pianim, économiste adjoint de 1ère classe, Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

U Nyun, Secrétaire exécutif

- M. C. Suriyakumaran, Assistant spécial du Secrétaire exécutif
- M. Hiroshi Kitamura, Chef de la Division de la recherche et de la planification
- M. N. K. Sarkar, Chef du Service du développement économique, Division de la recherche et de la planification
- M. G. A. Marzouk, Chef du Centre régional des projections et de la programmation économiques, Division de la recherche et de la planification
- M. Esra Bennathan, Chef du Service des analyses et études économiques, Division de la recherche et de la planification

* Au nom de M. A. N. Efimov, membre du Comité.

Commission économique pour l'Afrique

M. A. L. Mullier, Directeur de la Division de la recherche et des statistiques

Commission économique pour l'Europe

M. Jacques Royer, Chef du Centre des projections et de la programmation,
Division de la recherche économique générale

Commission économique pour l'Amérique latine

M. Manuel Balboa, Secrétaire exécutif adjoint

Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU, Beyrouth

M. Tahor Kanaan, économiste, Section économique

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

M. Gerassimos Arsenis, Chef de la section des plans commerciaux

Institut asiatique pour le développement économique et la planification

M. P. S. N. Prasad, Directeur

M. P. B. Patnaik, Directeur adjoint

M. D. V. Ramana, économiste du développement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

M. Mohammed B. Namazi, administrateur de programmes, Bureau régional

Programme des Nations Unies pour le développement

M. Peter Aylen, représentant régional

M. Donald R. Bergstrom, représentant régional adjoint

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail

M. N. N. Franklin, conseiller économique

M. M. M. Mehta, conseiller régional

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. Ahsan-ud-Din, représentant régional

M. M. Yamashita, Chef de la Division mixte FAO/SEAE0 de l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. H. Ben Amor, Division des sciences sociales appliquées

M. A. Chiba, Bureau régional

M. J. Porras, Bureau régional

Organisation mondiale de la santé

Dr P. M. Kaul, consultant

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M. Andrew M. Kamarack, Directeur du Département des affaires économiques

Fonds monétaire international

M. Donald K. Palmer, conseiller principal, Exchange and Trade Relations Department

Union internationale des télécommunications

M. K. V. Pai, expert régional principal

M. D. Tadde, expert régional

Autres organisations intergouvernementales

Conseil d'entraide et d'assistance économiques

M. Gheorghe Olteanu, Chef adjoint de département, Secrétariat

M. Igor Ikonnilkov, Conseiller au Secrétariat

Communauté économique européenne

M. M. Durieux, Directeur à la Direction générale de l'aide au développement

Organisation de coopération et de développement économiques

M. Edgar Kroller, administrateur principal, Département du développement

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
E/AC.54/5	Ordre du jour provisoire (quatrième session)
E/AC.54/6	Décision prise par la Commission du développement social à sa 507ème séance - Note du Secrétaire général
E/AC.54/7	Ordre du jour provisoire (cinquième session)
E/AC.54/L.28	Observations concernant une méthode de présentation de rapports et d'évaluation des progrès du développement pendant la période 1970-1980; document présenté par M. Max F. Millikan, membre du Comité de la planification du développement
E/AC.54/L.29/Rev.1	Les pays en voie de développement dans les années soixante-dix : estimations préliminaires de certains éléments essentiels d'un projet de schéma de la stratégie internationale du développement; document présenté par le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement
E/AC.54/L.30	Stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix : étude préliminaire, établie par un groupe de travail du Comité de la planification du développement
E/AC.54/L.31	Préparation du schéma préliminaire d'une stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix : questions posées aux institutions reliées à l'Organisation des Nations Unies; questionnaire établi par un groupe de travail du Comité de la planification du développement
E/AC.54/L.32	Observations des Etats membres et des organisations relatives à une stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix; Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation internationale du Travail et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
E/AC.54/L.32/Add.1	Observations de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, la Commission économique pour l'Europe, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M. Michael L. Hoffman, Directeur adjoint du Département du service de développement

M. Andrew M. Kamarck, Directeur du Service des études économiques

Fonds monétaire international

M. Michael Dakolias, Département des relations de change et de commerce

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

M. Y. Sasamura, Chef de la Section des transports maritimes

Agence internationale de l'énergie atomique

M. Robert Najjar, Service de liaison avec l'Organisation des Nations Unies

Autres organisations

Commission du développement international

M. Bimal Jalan, économiste

Communauté économique européenne

M. D. Frisch, Chef de division à la Direction générale de l'aide au développement

Organisation de coopération et de développement économiques

M. Edwin M. Martin, Président du Comité d'assistance au développement

M. Edgar Kroller, Administrateur principal, Département du développement

<u>Cote du document</u>	<u>Titre</u>
E/AC.54/L.32/Add.2	Observations de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Union postale universelle, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation météorologique mondiale
E/AC.54/L.32/Add.3	Observations communiquées par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (observations complémentaires), le Fonds monétaire international et le Programme des Nations Unies pour le développement
E/AC.54/L.32/Add.4	Observations de l'Argentine, de la Grèce, du Japon, de la République arabe unie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie
E/AC.54/L.32/Add.5	Observations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la santé
E/AC.54/L.32/Add.6	Observations communiquées par le Programme des Nations Unies pour le développement (observations complémentaires), le Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth et l'Organisation météorologique mondiale (observations complémentaires)
E/AC.54/L.32/Add.7	Observations de l'Australie, de la Haute-Volta, du Koweït, de la Norvège et des Pays-Bas
E/AC.54/L.32/Add.8	Observations de Cuba, de la Tchécoslovaquie et de la Suède
E/AC.54/L.32/Add.9	Observations de la France
E/AC.54/L.32/Add.10	Observations de la Commission économique pour l'Amérique latine
E/AC.54/L.33	La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement : schéma préliminaire d'une stratégie internationale du développement; document présenté par le Centre de la planification des projections et des politiques relatives au développement
E/AC.54/L.33/add.1	La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement : schéma préliminaire d'une stratégie internationale du développement : tableau synoptique des problèmes et des mesures proposées; document présenté par le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement
E/AC.54/L.34	Planification et exécution des plans dans la région de la CEAE0, 1950-1951 à 1967-1968; document présenté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Cote du document

Titre

E/AC.54/L.35

L'Asie sur la voie de l'intégration; document présenté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

E/4488/Rev.1
ST/ECA/104 et
Corr.1

Etude sur l'économie mondiale, 1967; première partie.
Problèmes et politique du développement économique :
évaluation des expériences récentes

TD/B/235

La CNUCED et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; rapport du Secrétaire général de la CNUCED

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.